



*Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues «A.PRO.D.H.»*

**RAPPORT DE MAI 2018**

## ***I. INTRODUCTION.***

Tout au long du mois de mai 2018, des violations des droits de l'Homme n'ont cessé de se multiplier ; le référendum constitutionnel en a été l'élément favorisant.

Au point de vue sécuritaire, la paix et la tranquillité de la population ont été très entamées dans tous les coins du pays avec la chasse de toutes les personnes qui sont présumées être opposées à cette constitution. De même, au plan judiciaire, des arrestations arbitraires suivies de détentions illégales ainsi que des enlèvements ont été opérés surtout par des Imbonerakure à l'endroit des gens placées dans la catégorie précitée. Dans le même sens, des cas de torture, de mauvais traitements, cruels et/ou dégradants n'ont cessé d'être enregistrés.

Ce rapport évoquera aussi trois grands moments qui ont marqué la vie politique de notre pays à savoir la campagne référendaire, le scrutin constitutionnel et l'après scrutin avec des bavures et irrégularités y relatives. La période référendaire a été caractérisée par des attaques armées perpétrées par des gens non identifiés, des actes ciblés de torture et d'arrestations arbitraires. Des discours et actes d'intimidation des cadres du parti CNDD-FDD et des jeunes Imbonerakure ont marqué la période de propagande référendaire. Le scrutin a été entaché d'irrégularités diverses commises par des Imbonerakure, des agents de l'administration, des policiers, des agents du SNR et des mandataires du parti CNDD-FDD. Le scrutin s'est déroulé dans un climat de tension, en l'absence quasi-totale des observateurs indépendants et des mandataires des partis politiques d'opposition ; par endroits, ces derniers ont été chassés des bureaux de vote, arrêtés et incarcérés. Des agents de la CENI ont affiché un comportement complice et une attitude passive face aux diverses violations commises aux différents bureaux de vote.

La situation carcérale a également pris une bonne place dans le présent rapport avec une analyse comparative des 5 mois déjà écoulés en 2018. Avant de clore ce rapport, les violences sexuelles et les violences basées sur le genre, et plus particulièrement le viol seront aussi analysées.

\*\*\*\*\*

## ***II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIAL.***

### ***II.1. Sur le plan sécuritaire***

La paix et la tranquillité de la population ont, au cours du mois de mai 2018, été perturbées par des actes d'intimidation dirigés par les Imbonerakure ou les administratifs à la base surtout à l'endroit des personnes qui ne sont pas membres du CNDD-FDD, l'usage abusif des armes détenues illégalement et qui ont été distribuées par le parti au pouvoir à ses jeunes. Ainsi, des attaques armées et surtout des attaques à la grenade ont été le lot quotidien des familles et des voyageurs à travers des attentats dans les ménages, dans les bistrotts et sur les voies publiques. L'attaque de Ruhagarika en commune Buganda de la province Cibitoke qui a coûté la vie à 26 personnes avec d'innombrables blessés a été un événement inoubliable.

*Voici quelques cas :*

#### **II.1.1. De la détention illégale d'armes.**

1- En date du 1<sup>er</sup> mai 2018, sur la colline Kibenga, commune Gatara, province Kayanza, une grenade dégoupillée a été retrouvée dans le cabaret du prénommé Eric, représentant des Imbonerakure dans cette même commune. Les policiers sont arrivés sur les lieux avant qu'elle n'explose. Ce fait a semé la panique chez les voisins de cet Imbonerakure.

2- En date du 10 mai 2018, le commissaire OPC1 Donatien BARANDEREKA alias Gikoko, du commissariat de police de Cankuzo a été arrêté dans la ville de Ngozi suite à une distribution des armes à feu. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir donné un fusil à un Imbonerakure du nom de Cléophas IRANKUNDA avec comme mission de surveiller les intérêts de son grand frère, Général NDIRAKOBUCA alias Ndakugarika à Cankuzo. Cet Imbonerakure avait été arrêté à Masanganzira à la bifurcation Ngozi-Kirundo en possession de cette arme.

3- En date du 16 mai 2018, en zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale, vers 15 heures, dans les enceintes de la zone Gatumba, s'est tenue une réunion organisée par Elysée NINDORERA, responsable du parti CNDD-FDD en commune Mutimbuzi et Népomuscène DUSENGUMUREMYI, chef des Imbonerakure dans cette commune. Selon des sources sur place, 6 personnes sur 9 invitées étaient présentes et le point à l'ordre du jour était de faire des rondes nocturnes avant, pendant et après le scrutin du référendum. Les participants ont présenté leurs inquiétudes comme quoi il était impossible de faire des rondes nocturnes sans armes. Selon les mêmes sources, le responsable du parti CNDD-FDD et le chef des Imbonerakure ont pris la décision de distribuer des fusils et un surnommé Cokumpa, de la zone Gatumba a été nommé comme le chargé du suivi de ces armes. Déjà disponibles au bureau de la zone Gatumba, les fusils ont été distribués après la réunion, dans la nuit du même jour, aux personnes suivantes:

- pour la zone Gatumba, le responsable du parti CNDDFDD sur la colline Gaharawe prénommé Jean;
- pour la zone Maramvya, le nommé Shimwe, résidant sur la colline 15<sup>ème</sup> transversale Maramvya, à l'endroit appelé Darfour;
- pour la zone Rubirizi, le chef des Imbonerakure Népomuscène DUSENGUMUREMYI a reçu un fusil alors qu'il avait déjà un autre et un prénommé Oscar, militaire natif de la zone Rubirizi qui travaille au service de renseignement à l'Etat-major a également reçu un fusil à part celui du service et il a été indiqué que lorsque ce militaire sera au service, le fusil sera utilisé par un prénommé Claude.

4- En date du 29 mai 2018, le matin, des policiers ont fait une fouille perquisition des ménages du quartier Nyange-Bushaza du chef-lieu de la commune et province Kirundo. Selon des sources sur place, un fusil a été saisi dans le ménage d'un Imbonerakure qui est également chef du quartier Nyange-Bushaza. Selon les mêmes sources, le procureur de la République à Kirundo et le chef de police ont exigé que l'arme lui soit remise.

### II.1.2.Des attaques armées.

1- Dans la nuit du 11 au 12 mai 2018 vers 22 heures, sur la colline Ruhagarika, commune Buganda, province Cibitoke, des hommes non identifiés armés de fusils, grenades et machettes ont tué 26 personnes, blessant 8 autres. Selon des sources sur place, les assaillants ne sont pas venus de la RD Congo mais du côté des montagnes qui surplombent la commune Buganda. Selon le Ministre de la sécurité publique et gestion des catastrophes, les auteurs de ces tueries se sont repliés vers la RD Congo.

2- En date du 13 mai 2018 vers 23 heures, sur la colline et zone Buhoro, en commune Bwambarangwe, province Kirundo, le ménage de Pierre NGERAGEZE et sa femme BATAMURIZA Gaudence, 2<sup>ème</sup> conseillère collinaire a été attaqué à la grenade. Cette grenade a été lancée devant la porte arrière de leur maison. Selon des sources sur place, aucun dégât n'a été signalé. La police est vite intervenue et les enquêtes ont directement commencé.

3- En date du 16 mai 2018, pendant la nuit, une grenade a été lancée par des gens non identifiées, tout près du bureau de vote de Muyange, zone Munini, commune Bururi. Selon des policiers qui montaient la garde, les auteurs restent inconnus et aucun dégât n'a été signalé.

4- En date du 20 mai 2018 vers 21 heures, sur la colline Rushubi, commune Muhanga, province Kayanza, une grenade a été lancée chez une femme accusée de sorcellerie. Selon des sources sur place, cette femme a été conduite au cachot de la zone Mubogora pour sa sécurité.

5- En date du 20 mai 2018 vers 20 heures, en commune Nyabihanga, province Mwaro, le curé de la paroisse Nyabihanga, Ildéphonse SABOKWIGINA a été attaqué dans son salon par une personne armée non identifiée. Selon des sources sur place, le présumé auteur l'a fusillé au niveau du ventre, du pied et du bras. La victime a été évacuée vers l'hôpital Kibumbu, puis transférée dans l'un des hôpitaux de Bujumbura.

6- En date du 21 mai 2018, sur la colline Buhoro, commune Bwambarangwe, province Kirundo, une grenade a été lancée au domicile de NGERAGEZE, membre de la coalition «Amizero y'Abarundi», par un groupe d'Imbonerakure dirigés par le prénommé Edouard, directeur de l'ECOFO Minyago. Selon des sources sur place, il a été poursuivi par ces Imbonerakure lorsqu'il rentrait du cabaret chez MISIGARO. NGERAGEZE a été grièvement blessé au niveau de la jambe et du bras et a été conduit à l'hôpital de Mukenke. Edouard a été dénoncé par des voisins (même des membres du parti CNDD-FDD) mais celui-ci n'a pas été inquiété. Les mêmes sources ont indiqué qu'il avait été malmené pendant la campagne référendaire par des Imbonerakure, sur accusation qu'il votera « NON ».

7- En date du 26 mai 2018, vers 20 heures, des personnes armées non identifiées ont mené une attaque au domicile de la prénommée Pascasie sise avenue Kinyami, quartier Carama, zone urbaine de Kinama, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie.

Selon des sources sur place, 3 personnes dont cette femme ont été blessées par balle et une somme d'argent dont le montant n'a pas été connue, a été volée.

8- Le soir du 30 mai 2018 vers 19 heures, en commune urbaine de Muha, zone Kanyosha, quartier Gisyo, près de la station appelée Mogas (anciennement appelée Kingstar), 2 personnes ont été blessées à la grenade. Selon des témoins, l'attaque visait une femme commerçante et son employé. D'autres sources ont indiqué qu'il s'agissait des voleurs venus dérober les recettes de la commerçante. La police est intervenue après l'explosion et a procédé à des interpellations dans les environs.

### **II.1.3.Des actes d'intimidation.**

1- En date du 3 mai 2018, depuis 5 heures du matin, sur la colline, zone et commune Buhiga, plus de 300 Imbonerakure de certaines communes de la province Karuzi ont sillonné toutes les rues du centre-ville de Buhiga contournant plusieurs fois le marché central et scandant des slogans d'intimidation des opposants politiques. Selon des sources sur place, ils disaient que tous les opposants seront rongés par l'aigle qui est au pouvoir, que Pierre NKURUNZIZA a pris le pouvoir et ne le lâchera jamais, que ceux qui sont contre le référendum pour la nouvelle constitution doivent mourir ou prendre le chemin d'exil comme NIYOMBARE et ses amis. Selon les mêmes sources, les devants était pris par des Imbonerakure de la commune Gitaramuka commandés par Angélique MUKESHIMANA, directrice de l'ECOFO Ruhata. Cette course a commencé à 5 heures du matin pour se terminer à 10 heures. Le même jour était le jour de la campagne référendaire organisée par le parti CNDD-FDD pour l'ouverture de la propagande pour le référendum constitutionnel du 17 mai 2018. Les cérémonies ont été rehaussées de la présence de Pascal NYABENDA, président de l'Assemblée nationale et Joseph BUTORE, 2<sup>ème</sup> vice-président de la République du Burundi.

2- En date du 6 mai 2018, à partir de 7 heures du matin, au centre-ville de Karuzi, commune Buhiga, province Karuzi, des Imbonerakure de la zone Buhinyuza commandés par leur chef surnommé Mabosi, accompagné du chef de zone Buhinyuza, Félix RUKERANDANGA ont sillonné des rues du centre-ville scandant des mots d'intimidation à tous les opposants au référendum constitutionnel et au pouvoir de Pierre NKURUNZIZA. Selon des sources sur place, ils ont fermé le marché central de Karuzi par force. Certains marchands ont été tabassés, leurs paniers renversés et leurs produits endommagés. Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure forçaient toute la population à aller participer à la campagne organisée par le parti CNDD-FDD pour le vote du référendum constitutionnel qui allait se tenir au stade provincial de Karuzi. Les activités du marché central ont repris vers 15 heures après le meeting.

3- En date du 8 mai 2018, le matin, sur la colline Nyamugari, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, cinq maisons dont les propriétaires sont Jean NDAYISABA, Isidore BIGIRIMANA, Mireille, Alexis et Romuald, tous de la composante sociale Tutsi ont été retrouvées marquées avec du sang versé dans les barzas sauf chez Mireille où le sang a été mis sur la clôture. Selon des sources sur place, les auteurs de cette intimidation n'ont pas été identifiés. La population de cette localité a pointé du doigt les Imbonerakure qui font les rondes et patrouilles nocturnes tous les jours. Aucune enquête n'a été initiée bien que les familles concernées aient saisi les autorités administratives et policières. Cela a plongé les ménages concernés et leurs voisins, dans une panique sans précédent.

4- En date du 9 mai 2018, des Imbonerakure ont effectué une patrouille au chef-lieu de la province Bururi chercher où se trouvait la délégation de la coalition "Amizero y'Abarundi" venue pour la propagande du 10 mai 2018, pour les intimider. Selon des sources sur place, le président de cette coalition a dénoncé le comportement de ces Imbonerakure qui ont menacé et empêché certains militants de cette coalition qui voulaient se rendre au stade de Kabuye pour écouter le discours d'Agathon RWASA.

5- En date du 11 mai 2018, des habitants du chef-lieu de la commune Mabanda, province Makamba ont été terrorisés par des Imbonerakure lors de la campagne référendaire du CNDD - FDD. Selon des sources sur place, des slogans hostiles à l'opposition ont été scandés par ces jeunes armés de gourdins. Des routes ont été bloquées toute la durée du meeting par ces jeunes alors que la police était présente sur place sans réaction. Une source policière a indiqué que cela est de la compétence de la commission électorale de réguler des comportements des militants des partis politiques. Cette campagne provinciale du CNDD-FDD a été rehaussée par la présence de NDAYISHIMIYE Evariste, secrétaire général du même parti.

6- En date du 12 mai 2018, au chef-lieu de la commune Gihogazi, province Karuzi, des Imbonerakure commandés par leur chef communal, le prénommé Rénovat, ont sillonné le centre de négoce de Gihogazi donnant un ultimatum aux motards que quiconque participera aux propagandes de la coalition "Amizero y'Abarundi" représentée par Agathon RWASA ou transportera un membre de cette coalition, sera sévèrement corrigé et sa moto sera confisquée. Selon des sources sur place, cela a causé une panique à ces personnes qui ne gagnent leur vie que grâce au transport.

7- En date du 13 mai 2018, lors de la campagne menée sur la colline Bisha, zone Makamba, commune Rusaka, province Mwaro, Athanase MPAWENAYO, représentant communal du parti CNDD-FDD a informé la population qu'à partir du 15 mai 2018, la sécurité nocturne sera assurée par des Imbonerakure formés pour cette cause et partout dans le pays. Il a dit que celui qui sera attrapé en train de dire voter "NON" au référendum sera corrigé par ces Imbonerakure avant de l'amener à la police qui est proche.

8- Pendant la nuit du 16 mai 2018, sur la colline Ruhogo, commune Nyabihanga, province Mwaro, des Imbonerakure ont attaqué le ménage de Stany NTAKARUTIMANA, responsable communal du parti FNL aile d'Agathon RWASA. Ils ont séquestré sa femme et ses enfants et ont pris une somme de 50.000 FBU. Stany avait déjà pris le large. Il a été accusé de sensibiliser les gens pour voter « NON » au référendum constitutionnel.

9- En date du 10 mai 2018, le ministère de la sécurité publique a annoncé avoir saisi 10 camionnettes et 27 motos, certains avec un sigle UPD. Les véhicules étaient cachés dans une résidence située dans la zone Rohero, chez un certain Youssouf. Selon le porte - parole du ministère de la sécurité publique, Pierre NKURIKIYE, ces véhicule et motos allaient être utilisés pour perturber le référendum constitutionnel u 17 mai 2018. Lors d'une conférence de presse au SNR, Pierre NKURIKIYE a révélé que tous les véhicules appartenaient à Hussein Radjabu, l'ancien leader du parti CNDD-FDD en indiquant que ces véhicules étaient arrivés au Burundi en 2010.

...../.....

## ***II.2. Sur le plan politique.***

Le côté politique a été dominé par la campagne référendaire (du 1<sup>er</sup> au 14 mai 2018) et le scrutin constitutionnel qui l'a suivi au 17 mai 2018. La période de propagande a connu beaucoup de violences orchestrées par un langage d'intimidation et qui incitait à la haine des opposants politiques. Ainsi, d'innombrables personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement par des Imbonerakure ou les autorités locales sur le simple fait de ne pas soutenir cette nouvelle constitution. D'autres ont été enlevées et même portées disparues. Des cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants n'ont cessé d'être enregistrés ici et là, dans le pays pendant cette période de campagne.

Le scrutin du référendum constitutionnel, quant à lui, a été caractérisé par d'innombrables irrégularités sans oublier la violence qui n'a fait que continuer à l'endroit des personnes non membres du CNDD-FDD ou non alliés car ils étaient déjà identifiés comme opposés à cette nouvelle constitution et partant, votant « NON ». Ce climat de suspicion et d'intimidation a continué même après le scrutin. Ainsi, des personnes suspectées d'avoir voté « NON » ont été pourchassées, voire tuées.

*Voici certains faits qui ont caractérisé les 3 périodes ci - haut mentionnées:*

### **II.2.1. De la politique en milieu scolaire pendant la campagne référendaire.**

**1-** En date du 7 mai 2018, des responsables du parti CNDD FDD au niveau communal ont intimé l'ordre à tous les écoliers de la 6<sup>ème</sup> à la 9<sup>ème</sup> année et leurs enseignants de l'ECOFO Musanga du DCE Makamba, de participer à la campagne référendaire du parti CNDD-FDD tenue sur la colline Musanga. Selon des sources sur place, toutes les activités ont été suspendues et tous les bancs pupitres des dites classes ont été acheminés sur le lieu de la campagne.

**2-** En date du 7 mai 2018, au Lycée communal Mwaro I situé sur la colline Bisha, zone Makamba en commune Rusaka, province Mwaro, l'administrateur Bernardine NDUWIMANA et le président du parti CNDD-FDD dans cette commune et chef de zone Makamba, Athanase MPAWENAYO, tous en tenue du parti CNDD-FDD, ont réuni les élèves de cette école pour les sensibiliser à voter "OUI "au référendum constitutionnel du 17 mai 2018. Ces administratifs ont dit aux élèves que ceux qui voteront " NON " à ce référendum auront choisi un mauvais sort.

**3-** En date du 10 mai 2018, au Lycée communal de Mivo, zone Mivo, commune et province Ngozi, tous les élèves ont été contraints d'aller participer à la campagne référendaire organisée par le parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, les élèves étaient en plein cours de l'avant-dernière séance du jour lorsqu'ils ont été sortis des classes par le directeur Eric SIKUBWABO, membre du parti CNDD-FDD, les obligeant de se rendre sur le terrain de Karombwe de la même zone où le meeting du parti CNDD-FDD allait se dérouler.

## **II.2.2.Des contributions forcées pour financer le référendum.**

1- Des sources concordantes ont indiqué qu'avant et durant la période de propagande référendaire, le responsable du parti CNDD-FDD au niveau provincial, appuyé par des autorités administratives provinciales ont exigé des contributions par force aux habitants de toute la province Cankuzo pour la propagande référendaire. Les montants exigés variaient de 5.000 à 100.000 FBU selon le grade, fonction, catégorie ou revenu de chacun.

Selon des sources sur place, des listes des fonctionnaires, du personnel des ONGs, des commerçants avaient été établies par des Bakenyerarugamba (femmes du parti CNDD – FDD) et des Imbonerakure (Jeunes du parti CNDD - FDD), service par service, pour collecter les fonds. Ainsi, en date du 3 mai 2018, les enseignants qui n'avaient pas encore régularisé ces contributions ont été chassés des écoles pour revenir avec au moins 5.000 FBU, c'est le cas de l'ECOFO Cankuzo I.

2- En date du 4 mai 2018, au service de santé, les directeurs des districts sanitaires ont contribué à raison d'une somme de 100.000 FBU, le provincial 80.000 FBU, les directeurs des hôpitaux 100.000 FBU, les titulaires des CDS et CPVV, 50.000 FBU, le personnel soignant, 10.000 à 20.000 FBU, les chauffeurs, aides-soignants et veilleurs 5.000 FBU. Selon les mêmes sources, les percepteurs circulaient avec des carnets.

## **II.2.3.Des discours et actes d'intimidation pendant la campagne référendaire.**

1- En date du 2 mai 2018, le 1<sup>er</sup> jour de la campagne du parti CNDD-FDD pour le «OUI » aux élections du référendum constitutionnel, en commune Bugendana, province Gitega, les autorités de ce parti qui étaient sur les lieux ont prononcé des discours d'intimidation et d'incitation à la haine. Evariste NDAYISHIMIYE, Secrétaire Général du parti CNDD-FDD s'est adressé à la foule dans ces termes : *«Les Belges, les Allemands, et d'autres colons qui veulent rester ici au Burundi, leur temps est terminé. Soyons sûrs, nous avons le pouvoir. On le gardera et nous sommes prêts à combattre les fauteurs de troubles d'où qu'ils viennent. Notre président est un visionnaire permanent. Voter « OUI », c'est se débarrasser du dédain des étrangers, c'est en finir avec les régimes du passé et les accords qui n'ont plus de valeur».*

Dans son discours, le président Pierre NKURUNZIZA, a dit ceci : *«Ne vous tracassez pas, appelez les militants à voter OUI au référendum constitutionnel, que chacun vote suivant les instructions qu'il a reçues. Celui qui fera barrage aux élections aura affaire avec Dieu ».* La sécurité des cérémonies de lancement était particulièrement assurée par les Imbonerakure appuyés par des forces de l'ordre.

2- En date du 8 mai 2018, le parti CNDD - FDD a tenu un meeting au chef-lieu de la commune Muhuta, province Rumonge pour la campagne référendaire du 17 mai 2018. Selon des sources sur place, le député Léonidas MUKESHIMANA, élu dans la province de Rumonge, a pris la parole et a traité les partisans du « NON » comme des porte-malheur. Les mêmes sources ont indiqué que ce député a mis en garde les militants des partis d'opposition faisant la campagne du «NON» qu'ils seront pourchassés jusque dans leur dernier retranchement.

3- En date du 9 mai 2018, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, lors des propagandes organisées par le parti CNDD-FDD, le chef de zone Buhinyuza de la même commune Félix NKERANDANGA a prononcé un discours incendiaire. Il a dit à la population que toute personne qui osera voter «NON» aura choisi le noir comme malédiction et sera immédiatement candidat à la mort qui pourra lui survenir même ce jour à son arrivée à la maison.

4- En date du 11 mai 2018, des habitants du chef-lieu de la commune Mabanda, province Makamba ont été terrorisés par des Imbonerakure lors de la campagne référendaire du parti au pouvoir, le CNDD- FDD. Selon des sources sur place, des slogans hostiles à l'opposition ont été scandés par ces jeunes armés de gourdins. Des routes ont été bloquées toute la durée du meeting par ces jeunes alors que la police était présente sans réaction. Une source policière a confirmé les faits mais a indiqué que cela est de la compétence de la commission électorale de réguler des comportements des militants des partis politiques. Cette campagne provinciale du CNDD-FDD a été rehaussée par le secrétaire général du parti CNDD-FDD, Évariste NDAYISHIMIYE.

5- En date du 12 mai 2018, sur la colline Karonda, zone Kigwena, commune Rumonge, les activités économiques du port de pêche de Karonda ont été perturbées par le chef de zone, la prénommée Frida. Selon des sources sur place, elle a exigé à chaque passant de montrer sa carte d'électeur avant de se rendre à ce port de pêche connu pour la vente du petit poisson, le ndagala. La raison était que, dans cette localité, beaucoup de cartes d'électeurs n'avaient pas été retirées jusqu'à cette date. Les individus concernés provenaient des villages voisins de Gatete, Busebwa, Mutambara, Buruhukiro, Kigutu et Gitsiro.

6- En date du 13 mai 2018, vers 17 heures, un cortège de l'Honorable Agathon RWASA de la coalition «Amizero y'Abarundi», a été l'objet de bagarres provoquées par des Imbonerakure en zone et commune Buhiga en province Karusi au moment où il venait de la ville de Karuzi et se rendait dans cette localité pour y tenir un meeting. Des Imbonerakure commandés par Nestor BASHINGWANUBUSA (leur leader) et le chef de zone Buhiga, Phocas SINDARUHUKA leur ont lancé des cailloux et des briques. Un taxi probox a été atteint et son pare-brise a été endommagé. Des bagarres ont ensuite éclaté entre les deux parties et l'un des Imbonerakure Anicet CITEGETSE a été tabassé, blessé et hospitalisé à l'hôpital de Buhiga.

#### **II.2.4. Du refus de meeting pendant la campagne référendaire.**

1- En date du 6 mai 2018, des membres de la coalition Amizero y'Abarundi, notamment le responsable du parti FNL aile d'Agathon RWASA au niveau communal, se sont rendus dans la commune de Rusaka, province Mwaro pour sensibiliser la population de voter « NON » et la police les a empêchés de prononcer le discours de circonstance. La police a empêché à la population d'avoir accès au stade de Rusaka sur injonction de l'administrateur communal, Bernardine NDUWIMANA, membre du parti CNDD-FDD qui était elle même présente à cet endroit.

2- En date du 7 mai 2018, des militants du parti FNL aile d'Agathon RWASA qui allaient participer au meeting de sensibilisation pour voter « NON » au référendum constitutionnel ont été bloqués dans les collines qui surplombent le centre urbain de Cankuzo. Selon des sources sur place, le Gouverneur Désiré NJIJI a intimé l'ordre aux transporteurs de ne pas déplacer les militants de RWASA des communes vers le chef-lieu de la province Cankuzo. Selon des sources sur place, toutes les personnes qui ont participé à ce meeting ont été identifiées et mises sur des listes par des Imbonerakure dont Christophe NYAMIYE, chef de zone Cankuzo et Leonard RUTUMO.

3- En date du 9 mai 2018, au stade de Gihofi, sur la colline Gihofi, commune Bukemba, province Rutana, les activités de propagande de la coalition "Amizero y'Abarundi" représentée par Agathon RWASA ont été perturbées et la coalition a été refusée par le commissaire provincial de Rutana, Léonidas NINGANZA alias Face book, de faire la propagande pour voter « NON ».

## II.2.5. Du déroulement du référendum constitutionnel et des irrégularités enregistrées.

Comme prévu, le référendum constitutionnel a eu lieu, dans tout le pays, en date du 17 mai 2018. Selon des observateurs issus des plusieurs organisations politiques qui avaient le mandat de suivre le déroulement de ce référendum, il a été entaché de plusieurs irrégularités et cela dans tous les coins du pays. Parmi ces irrégularités, nous pouvons mentionner :

- a) la présence des membres du parti au pouvoir et surtout les Imbonerakure dans des salles d'élection et dans les isoires.
- b) l'absence des observateurs indépendants alors que les membres du parti au pouvoir étaient partout.
- c) Certains membres de la coalition «Amizero y'Abarundi »ont été refusés de faire l'observation.
- d) Au moment du comptage, dans certains bureaux des votes, les membres de l'opposition ont été écartés. Il y en a même qui ont été arrêtés le même jour. (cfr la rubrique arrestations arbitraires et détentions illégales).

*Voici quelques exemples :*

**1-** En commune Rusaka, province Mwaro, des jeunes affiliés au parti au pouvoir ne rentraient pas directement après avoir voté. Ils sensibilisaient les nouveaux arrivants sur le lieu de vote pour leur rappeler les consignes de vote et cela en présence des forces de l'ordre. Certains membres du parti CNDD-FDD dont le président de ce parti en commune Rusaka, Athanase MPAWENAYO, votaient pour d'autres personnes sans qu'ils présentent des procurations et présentaient leurs cartes d'électeur seulement.

**2-** Les habitants de la commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale, ne sont pas tous allés retirer leurs cartes d'électeur. Ainsi, en date du 16 mai 2018, les cartes restant ont été distribuées aux chefs de zone Gatumba et Rukaramu par le président de la CECI Mutimbuzi, Damascène DUSENGUMUREMYI. Selon des sources sur place, ces deux chefs de zone ont reçu plus de 3000 cartes et d'autres ont été distribués aux chefs de zone Maramvya et Rubirizi. Le prénommé Népomuscène, chef des Imbonerakure en commune Mutimbuzi était chargé de transporter ces cartes à ces chefs de zones.

**3-** En date du 17 mai 2018, en province Makamba, l'absence des observateurs indépendants a facilité la plupart de membres des bureaux de vote et mandataires du CNDD-FDD présents à influencer le vote. En commune Makamba, au bureau de vote de l'ECOFO Siza, le président du bureau en même temps directeur de cette école influençait les votants jusqu'à les rencontrer dans les isoires les interpellant de voter "OUI". Il était appuyé par des mandataires du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, il le faisait pour les élèves et les personnes âgées. Celui qui osait lui interdire de les poursuivre dans l'isoloir était intimidé. Cela a été observé aussi au bureau de vote du Lycée communal Saint-Pierre Claver de Makamba. Un mandataire du CNDD-FDD accueillait des votants avant qu'ils franchissent la limite des rangs.

**4-** En date du 17 mai 2018, en commune Nyanza-Lac, au bureau de vote de la colline Mugerama, Japhet NYAMAYINGWE, secrétaire du parti CNDD-FDD sur cette colline a obligé les électeurs alignés de voter "OUI". Selon des sources sur place, le même scénario s'est passé en commune Kibago où des Imbonerakure sur toutes les collines dont un nommé Gasongo, un des représentants de la jeunesse du CNDD-FDD est allé jusqu'à obliger les Imbonerakure de monter des barrières pour contrôler tout passant et voir s'il avait déjà voté.

**5-** En date du 17 mai 2018, en commune Kayogoro, province Makamba, des mandataires de la coalition « Amizero y'Abarundi » ont été intimidés. Selon des sources sur place, au centre de vote Gasana, Dieudonné KWIZERA de cette coalition a été intimidé par des Imbonerakure qui lui disaient : *"tu seras responsable de toutes les voix contre "*. Au chef-lieu de la zone Mugeni, le chef de zone, Elias NZEYIMANA a intimidé un prénommé Égide, mandataire de la coalition « Amizero y'Abarundi » qu'il en payera les conséquences. Selon les mêmes sources, sur les collines Kiderege, Mvugo, Rimbo, Rubindi, tous les mandataires de la coalition « Amizero y'Abarundi » ont été chassés des bureaux de vote à partir de 15 heures par des jeunes Imbonerakure.

**6-** En date du 17 mai 2018, soixante-douze mandataires de la coalition « Amizero y'Aburundi » ont été tous chassés par des présidents des bureaux de vote. Selon des sources sur place, ils se trouvaient aux bureaux de vote de Kiboze, Gahondo de la zone Minago, Kagongo, Gatwe en zone Kizuka, Gatete bureau 1 et 4, Buruhukiro, Busebwa, Nkayamba et à l'EP Rumonge IV au centre urbain de Rumonge. Les mandataires de la coalition « Amizero y'Abarundi » qui se trouvaient aussi aux bureaux de vote 4 et 5 de la zone Mudende en commune Buyengeru, Kirasa et Gatwenzi en commune Muhuta ont été expulsés par des présidents des bureaux de vote. Dans la commune Bugarama, ceux qui se trouvaient aux bureaux de vote de Magara 1, Burangwa, Cashi et Mugendo ont été priés de vider les lieux par les jeunes Imbonerakure et les présidents des bureaux de vote.

**7-** En date du 17 mai 2018, en province Cankuzo, les mandataires de la coalition « Amizero y'Abarundi » ont été fortement menacés puis chassés des bureaux de vote par les Imbonerakure, selon Daniel Buhamagaye, représentant provincial adjoint de cette coalition. Les mandataires des collines Nyabisindu, Muyaga, Nyamusenga et ceux de l'ECOFO Gitibu de la colline Gatungurwe, zone et commune Cankuzo ont été chassés à coups de bâtons. A l'ECOFO Nyabisindu, Claude, directeur de cette école, en même temps Imbonerakure a été pointé du doigt comme quoi il était à la tête dans ces actes.

**8-** En date du 17 mai 2018, au bureau de vote du quartier Yoba, en commune et province Gitega, les membres du parti CNDD-FDD dont un certain Ruvugusi sensibilisaient les gens alignés à voter « OUI » au scrutin référendaire.

**9-** En date du 17 mai 2018, au bureau de vote du Lycée technique Don de Dieu de la zone urbaine de Cibitoke 14ème avenue, commune Ntahangwa, Bujumbura Marie, un agent de la CECI surnommé Gentil montrait en plein air la case du « OUI » aux électeurs qui ne savent pas lire en leur disant qu'il faut que l'encre ou la parafe soit dans cette case. Selon des sources sur place, aidé par des Imbonerakure, il accompagnait les électeurs jusque dans l'isoloir.

**10-** En date du 17 mai 2018, en commune Gihanga, province Bubanza, des Imbonerakure s'étaient positionnés sur les rues menant aux bureaux de vote, armés de gourdins et de matraques, disant aux électeurs que celui qui votera « NON » aura affaire à eux. Au bureau de vote de Rumotomoto de la même commune, des Imbonerakure sensibilisaient les électeurs qui étaient sur les files à voter « OUI ». Les mandataires du CNDD-FDD entraient dans l'isoloir pour voir ce que les gens étaient en train de voter, et votaient à la place des vieilles dames qui semblaient ne pas comprendre le processus.

Tous ces faits qui ont entaché le déroulement du scrutin ont motivé la coalition « Amizero y'Abarundi » à faire recours auprès de la Cour Constitutionnelle.

## **II.2.6. De la validation des résultats du scrutin.**

Dans l'après-midi du 31 mai 2018, la Cour constitutionnelle a validé les résultats du scrutin référendaire du 17 courant. Charles NDAYISHIMIYE, président de Cour constitutionnelle a indiqué que les irrégularités observées ne pouvaient pas modifier les résultats provisoires proclamés par la CENI.

Charles NDAYISHIMIYE a jugé, par ailleurs, le recours de la coalition d'opposition « Amizero y'Abarundi » de sans fondement. Les résultats définitifs du vote ont été établis comme suit : 96,19 % de la population ont voté et le « Oui » a remporté sur un score de 73,24% contre 19,37% pour le « Non ». Selon les mêmes résultats, 3,27% des électeurs se sont abstenus et 4,1% de bulletins étaient nuls.

La coalition « Amizero y'Abarundi » a condamné la décision de valider ces résultats en qualifiant de honte pour la justice burundaise. Pour cette coalition, cela montre que la justice burundaise est partielle et travaille pour un groupe d'individus et non en service des Burundais. C'est une décision dangereuse qui vient d'enterrer définitivement la démocratie », a estimé Pierre Célestin NDIKUMANA du groupe parlementaire de la coalition. Rappelons que la décision de la cour constitutionnelle est sans appel sur le territoire du Burundi.

## **II.3. Sur le plan judiciaire.**

Au cours de la campagne référendaire, le jour du scrutin et après le scrutin, des arrestations arbitraires suivies des détentions illégales, les enlèvements suivis de disparitions forcées ont été le lot quotidien des personnes présumées d'avoir la volonté de voter Non ou d'avoir voté Non au scrutin constitutionnel. Dans ces actes, les Imbonerakure, les administratifs à la base et les agents du SNR étaient très actifs.

Voici des cas emblématiques :

### **II.3.1. Des personnes arrêtées par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs à la base.**

1- En date du 2 mai 2018, des policiers du poste de la zone Cibitoke, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie en collaboration avec des militaires ont opéré une fouille perquisition de vérification des cahiers de ménage sur les avenues de la dorsale jusqu' à la 5<sup>ème</sup> Avenue (du n° 1 à 60) du quartier I de cette zone. A ce moment, 22 personnes ont été arrêtées et conduites à la zone pour irrégularités diverses après la confiscation de leurs cahiers et CNI. En cours de route, 16 ont donné des rançons aux policiers qui les escortaient et ont été libérées. Six autres ont été mis au cachot de la même zone. Précisons que les montants de ces rançons n'ont pas été connus.

2- En date du 2 mai 2018, Vincent MINANI, âgé de 20 ans, fils d'Ernest NSENGIYUMVA, originaire de la colline Mukubano, commune Nyanza-Lac, province Makamba a été arrêté par le chef de zone Nyanza-Lac accompagné par un groupe d'Imbonerakure. Selon des sources sur place, Vincent MINANI avait été arrêté en novembre 2017 pour vol qualifié et lésions corporelles volontaires, détenu pendant un mois avant d'être relâché en décembre 2017 par le Parquet de Makamba faute de preuves pour sa culpabilité. Les mêmes sources ont indiqué que le chef de zone et le groupe d'Imbonerakure ne comprenaient pas pourquoi cet homme avait été relâché alors qu'il est un voleur récidiviste. Il aurait passé une semaine au cachot de la PJ Nyanza-Lac sans être entendu avant d'être transféré le 8 mai 2018 au cachot du Parquet de Makamba où il a été détenu.

**3-** En date du 2 mai 2018 vers 5 heures du matin, Denis BUKURU, membre de la coalition Amizero y'Abarundi et enseignant à l'ECOFO Kabingo situé en zone et commune Mwakiro, province Muyinga a été arrêté par la police et a directement été conduit au cachot du commissariat de police à Muyinga. Selon des sources sur place, il a été accusé de détention illégale d'armes et d'autres effets militaires. Les membres de sa famille et ses voisins n'ont cessé de réfuter cette fausse accusation en précisant que ce serait un montage lié aux mobiles politiques.

**4-** En date du 2 mai 2018, six militants du parti FNL aile d'Agathon RWASA ont été arrêtés par des Imbonerakure dans la commune Musongati, province Rutana. Des témoins ont rapporté qu'ils ont été accusés de collecter des contributions forcées dans la population. Les proches des victimes ont dénoncé un harcèlement politique et un faux prétexte pour les incarcérer.

**5-** En date du 3 mai 2018, des policiers du poste de Nyakabiga situé en zone Nyakabiga en commune Mukaza en Mairie de Bujumbura ont opéré une fouille perquisition de vérification des cahiers de ménage sur les avenues 4 à 6 du quartier II de cette zone. Quatorze personnes ont été arrêtées et conduites au bureau de la zone accusées d'irrégularités après que leurs cahiers et cartes d'identité leur ont été retirés. En cours de route, trois ont donné chacune une rançon de 2.000 FBU à un policier qui les escortait avant d'être libérées.

**6-** En date du 3 mai 2018, sur la colline Rugeregere, commune Rugombo, province Cibitoke, sept personnes membres de la coalition «Amizero y'Abarundi» ont été arrêtées par des Imbonerakure. Ces membres avaient quitté la province Ngozi pour un meeting de cette coalition. Selon nos sources, ils ont été relâchés directement après un coup de fil d'une autorité que les victimes n'ont pas reconnue.

**7-** En date du 3 mai 2018, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, le nommé RIYAZIMANA a été arrêté et conduit au cachot de la zone Buhiga par le commissaire communal de police prénommé Gilbert. Selon des sources sur place, il l'accusait d'avoir traversé la route lors du passage des autorités du CNDD-FDD venus dans les festivités d'ouverture des propagandes référendaires sur la colline Buhiga.

**8-** Dans la soirée du 3 mai 2018, Claude NIYONZIMA, André HAFASHIMANA, Bosco NGENDAKUMANA, Bosco NINDANGIRA et Fabien NZOBONIMPA, tous membres du parti FNL aile d'Agathon RWASA ont été arrêtés par des Imbonerakure de la zone Buhindo, commune Murwi, province Cibitoke. Selon des sources sur place, ils ont été arrêtés à leurs domiciles, accusés d'avoir participé, en date du 2 mai 2018, à Ngozi, à une campagne contre le référendum constitutionnel du 17 mai 2018. Selon les mêmes sources, toutes ces personnes ont directement été conduites au cachot de la commune Murwi où elles ont été placées en garde à vue.

**9-** En date du 3 mai 2018, en zone Ruziba, commune Kanyosha, province Bujumbura Rurale, Félicien NTIRANDEKURA, militant du parti FNL, natif de la commune Kabezi a été arrêté par des Imbonerakure et embarqué à bord d'un véhicule aux vitres teintées dans lequel se trouvait un agent du SNR prénommé Joe Dassin. Selon des sources sur place, parmi les ravisseurs figuraient un Imbonerakure prénommé Salvator et le chef du SNR dans la province Bujumbura Rurale. Les mêmes sources ont indiqué que ces Imbonerakure ont d'abord saisi le téléphone de Félicien NTIRANDEKURA, ont fouillé dans sa maison et sont partis avec la victime. Conduit d'abord dans un lieu inconnu, Félicien NTIRANDEKURA a été relaxé le 5 mai 2018 soir.

**10-**En date du 4 mai 2018 vers 15 heures, en commune et province Bubanza (au centre-ville Bubanza), MUYUBIRA et NZISABIRA, tous membres du parti FNL aile d'Agathon RWASA, ont été arrêtés par 2 Imbonerakure en collaboration avec des élus collinaires dont François NIZIGIYIMANA et 2 policiers. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir déchiré la feuille d'une carte de propagande du CNDD-FDD portant l'inscription "EGO". Les 2 personnes ont été conduites et détenues au cachot du commissariat provincial de la police à Bubanza.

**11-**En date du 5 mai 2018 vers 18 heures, sur la colline Kigarama, commune Butaganzwa, province Kayanza, Mélance NDAYISHIMIYE, membre du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA et professeur au Lycée Musema a été arrêté par des Imbonerakure sur son lieu de travail sur ordre de leur chef communal nommé Epitace. Ils l'ont incarcéré au cachot du poste de police de la commune, l'accusant d'avoir sensibilisé des gens de voter « NON » au référendum constitutionnel du 17 mai 2018. Selon des sources, la victime était encore détenue audit cachot, le 13 mai 2018.

**12-**En date du 6 mai 2018, cinq Imbonerakure dont le nommé Mbavu, musulman de la colline Higiuro, chef des Imbonerakure de la zone Gisenyi ont été arrêtés par le SNR. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de revenir de la Tanzanie en date du 2 mai 2018 pour rencontrer Hussein RADJABU. Ils ont été détenus au cachot du SNR à Kirundo.

**13-**En date du 6 mai 2018 vers 18 heures, Balthazar NZEYIMANA, membre du parti d'opposition MSD, a été arrêté par des agents du SNR à son domicile à la 21<sup>ème</sup> avenue de la zone Buyenzi, commune Mukaza en Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, Balthazar NZEYIMANA avait accueilli chez lui, comme d'habitude, des membres de la paroisse Saint Augustin de Buyenzi pour une prière du soir et il a été accusé de tenir une réunion illégale. Selon les mêmes sources, il a été détenu au cachot du SNR et libéré en date du 9 mai 2018.

**14-**En date du 8 mai 2018, un prénommé Nephtalie KWIZERA, enseignant au collège communal de Gasanda en commune et province Bururi et membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA a été arrêté par la police en zone Gasanda. Selon des sources sur place, il a été conduit au cachot du commissariat provincial, accusé d'avoir assumé publiquement qu'il votera « NON » pour le référendum du 17 Mai 2018.

**15-**En date du 9 mai 2018, Emelyne NIHORIMBERE et le prénommé Laurent ont été arrêtés par des Imbonerakure sur la colline Karonke, zone Minago, commune et province Rumonge. Ils ont été accusés de faire la campagne référendaire en dehors des heures réglementaires. Selon leurs proches, ils ont été victimes de leur appartenance politique car ils sont membres du parti FNL aile d'Agathon RWASA.

**16-**En date du 10 mai 2018, vers 6 heures du matin, sur la colline Muyange, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, un garçon du nom de HAVYARIMANA, élève de la 9<sup>ème</sup> à l'ECOFO Gashanga, a été arrêté à son domicile par le chef de cette colline Cyprien HATEGEKIMANA accompagné des Imbonerakure. Ils l'accusaient d'avoir écrit sur face book « Tora Oya » c'est – à – dire « voter NON ». Selon des sources sur place, il a été libéré moyennant le paiement d'une rançon de 50.000 FBW. Les mêmes sources ont indiqué que le Gouverneur de Karuzi, Calinie MBARUSHIMANA et l'Administrateur communal de Bugenyuzi, Spéciose GAKECURU sont allés le chercher encore vers 13 heures mais ils ne l'ont pas trouvé à la maison. Ces autorités ont alors ordonné au chef de colline de le rechercher coûte que coûte et l'emmener au bureau de la commune dans les meilleurs délais.

**17-**En date du 11 mai 2018, en zone urbaine de Cibitoke, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, sur les avenues 12 à 15 du côté de l'avenue Kanyoni, des policiers ont fait une fouille de contrôle des cahiers de ménages. Selon des sources sur place, 12 personnes ont été arrêtées au cours de cette opération et ont été conduites au chef-lieu de la zone puis relâchées après avoir donné une rançon dont le montant n'a pas été révélé.

**18-**En date du 11 mai 2018 vers 14 heures, sur la colline Buhurika, zone et commune Musigati, province Bubanza, Donatien NIYONSABA, Vénuste NIYONGABO et Méthode NDAGIJIMANA, tous membres de la coalition Amizero y'Abarundi, ont été arrêtés par des Imbonerakure en collaboration avec des policiers. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir enseigné de voter "NON" au référendum constitutionnel de 17 mai 2018. Ils ont été conduits au cachot de poste de police de la commune Musigati.

**19-**En date du 12 mai 2018, NDUWIMANA et NGONYA ont été arrêtés par les Imbonerakure dans la zone Minago, commune et province Rumonge. Selon des sources sur place, ces victimes sont des militants du parti FNL aile d'Agathon RWASA. Les victimes ont été torturés avant d'être transférées au cachot de Rumonge.

**20-**En date du 12 mai 2018, Gaspard KABURA et Nicaise HABINEZA ont été arrêtés sur la colline Kibago, commune Kibago en province Makamba dans la soirée. Les témoins rapportent que les victimes étaient sorties, après avoir été réveillées par le bruit des Imbonerakure en patrouille de nuit. Les Imbonerakure les ont arrêtés, tabassés et blessés, en les accusant de faire la campagne référendaire pour le « non » pendant la nuit. Les deux étaient des ex-FAB. Ils ont été arrêtés injustement et en violation de la procédure légale.

**21-**En date du 12 mai 2018, Pierre Claver HAVYARIMANA, évangéliste de l'église pentecôte à Kigara a été arrêté par des Imbonerakure sur la colline Jimbi, commune Kibago, province Makamba. Selon des sources sur place, le secrétaire communal de ce parti a ordonné aux Imbonerakure de l'arrêter mais aucun motif de cette arrestation ne lui a été signifié. Il a été gardé au cachot de la police à Kibago jusqu'au 13 mai 2018 soir. Certains chrétiens de l'église Pentecôte dénoncent le comportement de certains pasteurs qui ne veulent pas se confier aux services officiels s'il y a un malentendu.

**22-**En date du 12 mai 2018, deux membres du parti FNL aile d'Agathon RWASA les nommés NDUWIMANA et NTUNZWENIMANA, ont été arrêtés par des Imbonerakure en zone Minago, commune et province Rumonge. Des sources sur place ont indiqué qu'ils ont été embarqués à bord d'un véhicule du représentant provincial du parti CNDD-FDD et conduits au cachot de la police à Rumonge. Ces membres de la coalition "Amizero y'Abarundi" ont été accusés de sensibiliser la population pour voter "NON" au référendum constitutionnel du 17 mai 2018.

**23-**En date du 15 mai 2018, Mathias NDAYISABA, membre de la Coalition «Amizero y'Abarundi » a été arrêté en commune Ntega, province Kirundo par le responsable provincial du SNR. Selon des sources sur place, il a été accusé de photographier ses collègues qui étaient blessés lors d'une bagarre entre des Imbonerakure et des membres de la Coalition « Amizero y'Abarundi », en date du 13 mai 2018. Mathias NDAYISABA a été emprisonné à la PJ Kirundo du 15 au 17 mai 2018.

**24-**En date du 16 mai 2018, sur la colline Zege, commune et province Gitega, Claude NSAVYIMANA, étudiant à l'UPG, a été arrêté par des Imbonerakure. Selon des sources sur place,

Claude était en possession des mandats d'observation des élections pour le compte de la coalition «Amizero y'Abarundi». Il a été accusé d'avoir sensibilisé la population à voter « NON » aux élections référendaires. Il a été détenu au commissariat provincial de police à Gitega.

**25-**En date du 16 mai 2018, Fulgence NKUNZIMA, chauffeur à l'ONG MEMISA Belgique à Muyinga, a été arrêté à son poste d'attache par des éléments en tenue militaire qui l'ont conduit à un endroit inconnu lorsqu'il revenait d'une mission de travail à Bujumbura.

Selon des sources sur place, il a été dépouillé de tous ses téléphones portables. En date du 18 mai 2018, Fulgence a été conduit au cachot du SNR à Bujumbura.

**26-**En date du 16 mai 2018, vers 21 heures, au bistrot appelé "Chez Tatagara" situé au centre-ville de Muyinga, commune et province Muyinga, Protais CIZA, commerçant résidant au quartier Gasenyi de la même commune, a été arrêté par Gérard NDAYISENGA, responsable provincial du SNR à Muyinga. Selon des sources sur place, la victime jouait au billard et le mobile de son arrestation n'a pas été connu. Il a été conduit au cachot du commissariat provincial de la police à Muyinga.

**27-**En date du 16 mai 2018, des policiers ont fait une fouille perquisition pour le contrôle des cahiers de ménages et des irréguliers en zone urbaine de Bwiza au quartier Jabe III, commune Mukaza, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, 5 personnes dont 3 femmes et 2 hommes ont été arrêtées puis relâchées moyennant une rançon dont le montant n'a pas été révélé.

**28-**En date du 16 mai 2018, sur la colline Kigwati II, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale, Fabrice NDEREYIMANA, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA a été arrêté par des policiers sur l'ordre du chef de zone Rukaramu, Léonidas NIBIGIRA. Selon des sources sur place, il a été accusé par ce chef de zone de sensibiliser la population de cette localité à voter « NON » au référendum constitutionnel du 17 mai 2018. Il a été conduit et placé en garde à vue au cachot du poste de police de la zone Rukaramu.

**29-**En date du 16 mai 2018, vers le soir, Daniel NINTIJE, secrétaire communal du parti FNL aile d'Agathon RWASA en commune Rusaka, province Mwaro, a été arrêté par les Imbonerakure parmi lesquels Clovis, Claver, Rubogo et Régis ont été reconnus. Selon des sources sur place, il a été embarqué dans la voiture de l'administrateur communal. Les accréditations de 20 mandataires de la coalition « Amizero y'Abarundi » et vingt lampes torches que N.Daniel détenait ont été confisqués. Il a été conduit au cachot du poste de police de Mwaro.

**30-**En date du 17 mai 2018, Pascal NDIKUMAZAMBO, mandataire de la coalition « Amizero y'Abarundi » a été arrêté par des policiers sur l'ordre de l'administrateur communal Muhuta, province Rumonge. Selon des sources sur place, Pascal était accusé d'avoir coupé des arbres dans un boisement public. Il a été relâché dans l'après-midi. Selon les mêmes sources, le motif de son arrestation n'était qu'un montage en vue de l'empêcher de surveiller les élections.

**31-**En date du 17 mai 2018, l'administrateur de la commune Bururi a arrêté les prénommés Elvis et Richard sur la colline Nyabigega, zone Muzenga, commune et province Bururi. Les victimes étaient des membres de la coalition « Amizero y'Abarundi ». Au moment de leur interpellation, ils ont été accusés d'avoir poursuivi la campagne référendaire le jour du vote et ils ont été détenus au cachot de Bururi sans dossier.

**32-**Dans la nuit du 17 mai 2018, un prénommé Dedith, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA, habitant sur la colline Burarana a été arrêté puis emmené ligoté par des Imbonerakure au cachot de la commune Matongo, province Kayanza. Ils l'ont accusé d'avoir sensibilisé les gens à voter « NON ».

**33-**En date du 17 mai 2018, le matin, Richard NIYOMFISE (fils de MUNYOGWA) et Elvis BUKEYENEZA (fils de NIYONKURU), tous membres du parti FNL aile d'Agathon RWASA, de la colline Kiremba, commune et province Bururi, ont été arrêtés dans la localité de Nyabigega, zone Muzenga de la même commune. Selon des sources sur place, ils ont été accusés par l'administrateur communal de Bururi, Nestor NIJIMBERE, d'avoir sensibilisé à voter « NON » au référendum du 17 mai 2018. Les victimes ont été conduites au cachot du poste de police de Bururi.

**34-**En date du 17 mai 2018, le prénommé Shabani, membre de la coalition «Amizero y'Abarundi » a été arrêté par des Imbonerakure et des policiers au bureau de vote de l'ECOFO Kigondeka, zone Muramba, commune et province Bubanza. La victime a été accusée de sensibiliser la population pendant la nuit à voter « NON » au référendum constitutionnel. Il a été conduit au cachot du poste de police de Bubanza, puis transféré à la prison centrale de Bubanza.

**35-**En date du 17 mai 2018, au bureau de vote de l'ECOFO Musigati, province Bubanza, le prénommé Eric, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA, a été arrêté par des Imbonerakure et des policiers. Selon des sources sur place, il a été accusé de verser une poudre de sorcellerie sur son bulletin de vote pour que tous les bulletins se trouvant dans l'urne soient marqués «NON ». Il a été conduit et incarcéré au cachot du poste de police de Musigati.

**36-**En date du 17 mai 2018, vers 6 heures, en zone Mayuyu, commune Mukike, province Bujumbura Rurale, Eddy NZOYIHAYA, MUNYENZIRA et Elysée CISHAHAYO, mandataires de la coalition « Amizero y'Abarundi » ont été arrêtés par des policiers. Selon des sources sur place, ils se rendaient aux bureaux de vote où ils étaient mandataires. Ils ont été détenus au cachot du poste de police de Mayuyu.

**37-**En date du 17 mai 2018, en zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale, Patrick NDIKUMANA et Ramadhan RUKUNDO, tous membres de la coalition «Amizero y'Abarundi », ont été arrêtés par des policiers. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de sensibiliser la population à voter «NON» au référendum constitutionnel mais des mobiles politiques seraient à l'origine de cette arrestation. Ils ont été conduits et placés en garde à vue au cachot du poste de police de la zone Maramvya.

**38-**En date du 17 mai 2018, treize fidèles de l'Eglise FECABU, dont 5 femmes et 8 hommes, ont été interpellés par le chef de la position de police à Buheka sur la colline Kiderege, commune Nyanza-Lac, province Makamba. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'interdire leurs fidèles à participer au vote référendaire. Les femmes ont été libérées tandis que les hommes ont été conduits au cachot du commissariat communal de Nyanza-Lac. Selon une source administrative, ces fidèles de l'église FECABU ne participent pas au vote d'après leur croyance.

**39-**En date du 17 mai 2018, sur la colline Bumba, zone Camazi, commune Gisagara, province Cankuzo, au bureau de vote de l'ECOFO Rata I, Gérard NJEJIMANA a été arrêté par des Imbonerakure sur les rangées d'électeurs, l'accusant qu'il serait militant de la coalition « Amizero y'Abarundi » et qu'il serait en train de sensibiliser de voter "NON" dans les rangs. Selon des sources sur place, il a été directement remis au commissaire communal de police de Gisagara et libéré à mi-chemin par force par les représentants de la coalition « Amizero y'Abarundi » dont Nestor

NDARUSEHEYE et Jonas MUGARA de cette colline. L'administrateur communal fait savoir que Gérard NJEJIMANA n'avait pas encore commencé à enseigner dans les rangs, mais qu'il était soupçonné de détenir un téléphone contenant de messages à diffuser dans les rangs de voter pour le "NON".

**40-**En date du 17 mai 2018, Franck MUHOZA, âgé de 18 ans, membre du parti MSD et élève à l'ECOFO Buringa, zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, a été arrêté par des Imbonerakure en complicité avec des policiers. Selon des sources sur place, Franck MUHOZA a été accusé de sensibiliser la population à voter « NON » au référendum constitutionnel. La victime a été conduite et incarcéré au cachot du poste de police de Gihanga puis transférée au cachot du poste de police à Bubanza.

**41-**En date du 17 mai 2018, en zone Gisenyi, commune Busoni, province Kirundo, 5 membres de la coalition « Amizero y'abarundi » à savoir : NTIRAMPEBA, Ezechiel NTAKIRUTIMANA, Ezechiel NIHORIMBERE, RUBURAMBUGA et RWANEZA ont été arrêtés par le chef de zone Gisenyi accompagné par des Imbonerakure et conduits au cachot de la police. Des sources sur place ont indiqué que ces derniers ont été accusés d'avoir distribué des lettres d'accréditation pour suivre le déroulement du scrutin référendaire.

**42-**En date du 17 mai 2018, vers 9 heures, sur la colline Kigoma, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, un prénommé Jean, employé au ministère de l'agriculture à Gitega a été arrêté et conduit au cachot du commissariat provincial de police à Karuzi par le commissaire provincial de police prénommé Donatien. Selon des sources sur place, ce membre du parti UPRONA proche du pouvoir et originaire de la province Karuzi a été accusé de sensibiliser la population du camp de déplacés de Kigoma à voter « NON » au référendum constitutionnel, par un Imbonerakure prénommé Selemani alors que lors des propagandes, il sensibilisait à voter «OUI».

**43-**En date du 18 mai 2018, vers 19 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, un prénommé Protais et un autre du nom de NDAYIRAGIJE, deux jeunes dockers, ont été arrêtés, tabassés puis conduits au cachot de la zone Buhiga par le responsable provincial du SNR. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de porter des tenues des Imbonerakure alors qu'ils n'appartiennent pas à la ligue des jeunes. D'après les sources sur place, ces jeunes étaient à leur travail quotidien lorsqu'ils déchargeaient un camion de marchandises au marché de Buhiga sur la RN 12.

**44-**En date du 18 mai 2018, sur la colline Mirama, commune et province Gitega, Janvier MANIRAKIZA, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA, a été arrêté par des Imbonerakure près de la zone Mubuga, accusé d'avoir sensibilisé pour voter « NON » le jour du référendum constitutionnel qui a eu lieu la veille. Selon des sources sur place, il a été détenu au cachot de police de la zone Mubuga avant d'être transféré à Gitega.

**45-**En date du 20 mai 2018, sur la colline Ngugo, zone Maramvya, commune Nyabikere, province Karuzi, le prénommé Gervais, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA, a été arrêté et conduit au cachot de la commune par l'OPJ prénommé Jean Bosco. Selon des sources sur place, Gervais a été accusé de sorcellerie mais il serait victime de son appartenance politique.

**46-**En date du 21 Mai 2018, en commune Gashikanwa, province Ngozi, quatre Imbonerakure dont Jean NDIKUMANA, agent de l'Etat-Civil et Zabulon HABIMANA, agent du service foncier, tous de la commune Gashikanwa ont été arrêtés par l'administrateur de la commune Gashikanwa, puis incarcérés au cachot de la police à Ngozi. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir

aidé des burundais réfugiés au Rwanda à obtenir des CNI. Les mêmes sources ont indiqué, par contre, qu'ils sont poursuivis pour avoir sensibilisé clandestinement de voter "NON" lors du référendum constitutionnel du 17 mai 2018.

**47-**En date du 21 mai 2018, sur la colline Gitanga, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Félix MBONIHANKUYE, Gaspard NIYONKURU et Jacques, tous membres de la coalition «Amizero y'Abarundi», ont été convoqués, puis conduits au cachot de la commune par Phocas SINDARUHUKA, chef de zone Buhiga. Selon des sources sur place, ils ont été accusés par le chef de cette colline prénommé Gérard, d'avoir perturbé la sécurité quand ils partageaient la bière au centre de négoce de cette colline. Félix et Gaspard ont été libérés en date du 22 mai 2018 tandis que Jacques a été libéré le 23 mai 2018.

**48-**En date du 21 mai 2018, des policiers et des militaires ont fait une fouille perquisition de contrôle des cahiers de ménage et des personnes irrégulières depuis la 14<sup>ème</sup> à la 16<sup>ème</sup> avenue de la zone urbaine de Cibitoke côté avenue Kanyoni. Selon des sources sur place, 15 personnes ont été arrêtées et certaines d'entre elles ont donné une rançon aux policiers variant entre 10. 000 FBU et 15.000 FBU tandis que d'autres ont été relâchées sur ordre du procureur en commune Ntahangwa en itinérance au cachot de la zone Cibitoke qui les a rejoint dans le quartier sur la 15<sup>ème</sup> avenue.

**49-**En date du 22 mai 2018, le prénommé Albert et son père de la zone Magara, commune Bugarama, province Rumonge ont été arrêtés. L'arrestation a été ordonnée par les Imbonerakure de la localité qui venait d'identifier les deux hommes comme étant membres de la coalition « Amizero y'abarundi ».

**50-**En date du 23 mai 2018, sur la colline Nyabiraba, commune Gishubi, province Gitega, un certain Dismas a été arrêté et incarcéré dans un cachot de la PJ de Gitega. Il était accusé d'avoir sensibilisé de voter « NON » aux élections référendaires.

**51-**En date du 24 mai 2018, vers 20 heures, à l'hôpital Buhiga, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Phocas NIBARUTA, étudiant stagiaire originaire de la commune Rugombo, province Cibitoke, a été arrêté et conduit au cachot du commissariat provincial de la police à Karuzi par le responsable provincial du SNR en connivence avec un comptable de l'hôpital de référence de Karuzi qui a appelé au téléphone ce stagiaire. Le lendemain, le staff de l'hôpital a interrompu les activités pour réclamer la lumière sur cette arrestation qui a perturbé le service de santé.

**52-**En date du 25 mai 2018, en commune Itaba, province Gitega, Mélance NGENZEBUHORO, membre du comité de la jeunesse du parti FNL aile d'Agathon RWASA et Léonidas SABOKWIGURA, représentant du parti UPRONA aile de Charles NDITIJE dans la commune Itaba ont été arrêtés par des policiers. Selon des sources sur place, tous les deux ont sensibilisé la population pour voter « NON » lors de la campagne référendaire. Ils ont été conduits et détenus au commissariat de la police de Gitega.

**53-**En date du 26 mai 2018, des policiers du poste de la zone urbaine de Buterere, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie ont arrêté en plein culte, à son Église "New Light Church Burundi", un prénommé Samuel, représentant légal en même temps chef de quartier Kiyange II. Ils l'ont gardé au cachot de la zone. Quelques heures après, des agents du SNR sont venus le prendre. Selon des sources sur place, il a été conduit et détenu au cachot du SNR en zone Rohero accusé d'avoir sensibilisé la population pour le vote du "NON" dans les rangs des électeurs le jour des élections référendaires.

**54-** En date du 26 mai 2018, sur la colline Mufumya, commune Butaganzwa, province Kayanza, des policiers ont effectué une fouille perquisition dans la localité de Rutoke, vers 5 heures du matin. Aucune arme ou objet suspect n'y a été trouvé. Quatre personnes, Libère NZIGENDAKO, Jacques KUBWAYO, Emmanuel NTUKAMAZINA et Macaire NSANZERUGEZE, tous membres du parti FNL aile d'Agathon RWASA qui n'étaient pas sur les lieux au moment de cette fouille perquisition, ont été arrêtés et incarcérés au cachot de la commune pour des raisons d'enquête. Selon des sources sur place, ils ont été soupçonnés de posséder des armes.

**55-** En date du 31 mai 2018, Jean NDAYISHIMIYE, membre de la coalition « Amizero y' Abarundi » et employé au service de laboratoire au CDS Rugazi, zone et commune Rugazi, province Bubanza, a été arrêté par des Imbonerakure en complicité avec l'OPJ prénommé Berchmans. Il a été accusé d'avoir sensibilisé la population à voter « NON » au référendum constitutionnel et a été détenu pendant 4 jours au cachot de poste de police à Muzinda puis transféré à la prison centrale de Bubanza. En date du 13 mai 2018, Jean NDAYISHIMIYE avait été arrêté et détenu au cachot de poste de police de la commune Rugazi pour le même motif et avait été libéré après une semaine.

**56-** En date du 29 mai 2018, vers 19 heures, sur la colline Kiri, zone Kiyonza, commune Bugabira, province Kirundo, un groupe de 15 Imbonerakure conduits par un certain Yondori, a attaqué les familles de deux membres du parti FNL aile d'Agathon RWASA, Jean de Dieu MBONYUMUGENZI et Dieudonné BIGIRIMANA les accusant d'avoir refusé aux membres du parti CNDD-FDD de modifier des résultats du scrutin référendaire au cours du dépouillement. Selon des sources sur place, les membres des deux familles se sont défendus et quatre Imbonerakure ont été blessés et sont rentrés sans atteindre leur objectif. Le lendemain, Jean de Dieu et Dieudonné sont allés porter plainte chez l'OPJ et chez l'administrateur communal de Bugabira. Ces derniers les ont incarcérés au cachot de la commune Bugabira.

**57-** En date du 31 mai 2018, vers 5 heures du matin, sur la colline Kigwandi, commune Butaganzwa, province Kayanza, la police accompagnée d'Imbonerakure a effectué une fouille perquisition et aucune arme n'a été trouvée. Deux personnes, Jean Marie KUBWIMANA, membre du parti UPRONA aile de Charles NDITIJE et Thaddée KAZIRUKANYO, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA, tous cultivateurs, ont été arrêtées pour des raisons d'enquête.

**58-** En date du 31 mai 2018, des policiers et des militaires ont fait une fouille perquisition pour le contrôle des cahiers de ménages et des personnes irrégulières de l'avenue 0 à la 3<sup>ème</sup> avenue du quartier Mutakura, zone Cibitoke, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, 12 personnes ont été arrêtées et conduites à la zone. Six d'entre elles ont été incarcérées, accusées de ne pas être inscrites dans les cahiers de ménages, tandis que les autres ont été relâchées.

### **II.3.2.Des personnes enlevées et portées disparues.**

**1-** En date du 3 mai 2018, au quartier Ruziba, zone Kanyosha, en commune urbaine de Muha, en Mairie de Bujumbura, Félicien NTIRANDEKURA surnommé Kabuga, responsable du parti FNL aile d'Agathon RWASA a été arrêté à son domicile par des agents de la police. D'après les sources locales, les policiers ont fouillé son ménage et y ont saisi des T-Shirts, casquettes et foulards destinés à la campagne référendaire de la coalition « Amizero y'Abarundi ».

Selon les mêmes sources, les policiers ont également fouillé son téléphone avant de l'arrêter. Sa famille n'a cessé de craindre une exécution extrajudiciaire.

**2-** En date du 10 mai 2018, Déo MANIRAMBONA, conducteur de taxi moto au centre-ville de la commune et province Muyinga a été porté disparu. Selon des sources sur place, les auteurs de sa disparition n'ont pas été connus et la moto qu'il utilisait n'est pas encore retrouvée.

**3-** En date du 11 mai 2018, vers 11heures, des militaires de la PM ont arrêté Adjudant Major Serges KUBWAYO, un retraité ex-FAB, mécanicien de l'avion présidentiel, à son lieu de travail au camp Gakumbu. Selon des sources sur place, ces militaires l'ont amené à son domicile sis à Kiyange en zone urbaine de Buterere, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie pour une fouille perquisition où aucune arme ou tout autre objet suspect n'y a été trouvé. Ils sont partis avec lui vers une destination inconnue.

**4-** Yves MBARIRENDE, originaire de la colline Murore, commune Busoni, province Kirundo, fils de Salvator NDURURUTSE et Mathilde MUKARUKUNDO, élève au Lycée Scheppers de Nyakabiga en 3<sup>ème</sup> normale, est porté disparu depuis le 13 mai 2018. Selon des sources sur place, cet élève est parti pour une sortie autorisée aux élèves comme d'habitude et il n'est jamais revenu dans les enceintes de cet établissement.

**5-** En date du 21 mai 2018 vers 23 heures, au quartier Magara II, commune Bugarama, province Rumonge, Abel NIBIGIRA, âgé de 30 ans, membre de la Coalition «Amizero y'Abarundi», a été enlevé de chez lui par un groupe de 8 hommes armés de gourdins. Selon des sources sur place, il a été enlevé par des Imbonerakure. Le mobile et le lieu de sa destination n'ont pas été connus.

**6-** En date du 23 mai 2018, Anicet BAZIRA a été enlevé par des inconnus sur la colline Muzye, commune Giharo, province Rutana. La victime était un membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA et il était mandataire politique désigné par ce parti lors du référendum du 17 mai 2018. La victime a été portée disparue.

*Sans être exhaustif, durant tout le mois de mai 2018, au moins 126 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement tandis qu'au moins 6 autres ont été enlevées.*

### **II.3.3. De la liberté de la presse bafouée.**

Plusieurs médias ont été suspendus à 2 semaines du référendum et selon plusieurs spécialistes des médias, il n'y avait pas de causes profondes. Les faits se présentent comme suit :

1- En date du 4 mai 2018, dans un communiqué de presse numéro 004/CNC/KR, le CNC a pris une décision de suspendre les radios BBC et VOA pour six mois à compter du 7 mai 2018 tandis que la RFI, Isanganiro et la CCIB FM ont reçu une « mise en garde ». De même, la rubrique « Annonces et publicité » du journal « Le Renouveau du Burundi » a été suspendue pour une période de 3 mois à partir du 7 avril 2018. Cette suspension des médias à deux semaines du référendum a inquiété plusieurs personnes tant dans le monde médiatique qu'au niveau de l'opinion publique.

2- En date du 7 mai 2018, un agent du SNR a confisqué l'enregistreur de Jean Bosco NDARURINZE, journaliste correspondant de la Voix d'Amérique région Nord. C'était lors du meeting référendaire du parti CNDD-FDD à Nyarunazi, commune Busoni, province Kirundo. Selon des sources sur place, le responsable du SNR a, par la suite, intimé l'ordre à Jean Bosco NDARURINZE de quitter les lieux sans délai.

### **II.4. Du point de vue social.**

Dans la nuit du 25 mai 2018, le magasin central de la REGIDESO (la régie de production et de gestion de l'eau et de l'électricité) situé au boulevard du 1<sup>er</sup> novembre dans le quartier industriel où était stocké le matériel électrique, a été incendié vers 2 heures du matin. Les auteurs de cet incendie et l'objectif visés n'ont pas été identifiés.

\*\*\*\*\*

### **III. DES ATTEINTES AU DROIT À LA VIE ET À L'INTEGRITE PHYSIQUE DES PERSONNES.**

#### **III.1. Présentation générale.**

Les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique de l'homme en termes de personnes tuées et blessées sont restées, au cours du mois de mai 2018 comme au cours des mois antérieurs, le lot quotidien des familles entières et cela, dans toutes les localités du pays. Au cours de ce mois, les cas se sont multipliés car plusieurs personnes ont été victimes d'être opposées à la nouvelle constitution.

*Voici des cas identifiés :*

1- En date du 2 mai 2018 vers 20 heures, sur la colline Kabuyenge, commune Gisuru, province Ruyigi, des malfaiteurs embusqués derrière un kiosque appartenant à Innocent KAYOBERA, ont lancé une grenade suivie de plusieurs coups de feu. A ce moment, 5 personnes qui étanchaient leur soif ont été grièvement blessées y compris KAYOBERA. Selon des sources sur place, les personnes blessées ont été transportées à l'hôpital de Gisuru où deux personnes parmi les blessés sont mortes. Il s'agit de Sévérin NYABENDA et Eric NIYONKURU. Selon les mêmes sources, Jean KANANI, déserteur des Forces de Défense Nationale a été arrêté par la police en date du 3 mai 2018 pour des raisons d'enquête.

2- En date du 2 mai 2017 vers 22 heures, sur la colline Kaguhu, commune Giheta en province Gitega, Louis RUDOMO, veilleur au marché de Bubu à Kibimba a été tabassé par des Imbonerakure en ronde nocturne dans la localité de Bubu, parmi lesquels un certain Libère travaillant à l'hôpital de Kibimba, NZEYIMANA et François. Il est mort le lendemain à l'hôpital de Kibimba. Selon des sources sur place, Libère a pris la fuite et le commissaire provincial de la police a arrêté les 2 autres auteurs qui sont NZEYIMANA et François.

3- En date du 3 mai 2018, en commune Giheta, province Gitega, Ménard NDUWABIKE (23 ans), membre du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA, a succombé à ses blessures à l'hôpital de Kibimba.

Selon des sources sur place, il avait été tabassé dans la soirée du 27 avril 2018 à 22 heures par des Imbonerakure de la commune Giheta en ronde nocturne. Deux autres personnes ont été blessées grièvement dans la même nuit. Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure ont instauré un couvre-feu fixé à partir de 22 heures et une amende de 20 000 FBU est imposée à toute personne qui n'est pas de leur obédience politique.

4- En date du 5 mai 2018, sur la colline Gishambusha, commune Gashosho en province Muyinga, Jean NTIRANDEKURA a succombé à ses blessures sous les coups d'Imbonerakure alors que ces derniers effectuaient une patrouille nocturne. La famille et les proches de la victime n'ont cessé de réclamer que justice soit rendue.

Dans la nuit du 6 au 7 mai 2018, en commune urbaine de Ntahangwa, zone Cibitoke, quartier Mutakura, 2 présumés bandits ont été tués fusillés par des militaires en patrouille nocturne. Selon un témoin, les victimes étaient parmi un groupe de bandits qui a blessé à la machette une dame de la 9<sup>ème</sup> avenue, à son domicile.

5- Dans la matinée du 7 mai 2018, un corps sans vie d'un homme qui n'a pas été identifié a été retrouvé dans des plantations de riz au quartier Buhinyuza en zone urbaine de Kinama, commune Ntakangwa, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, cet homme a été décapité par des



inconnus. Selon les mêmes sources, un écriteau en kirundi disant «Urunwa rurahanwa » c'est – à – dire «*Dévoiler un secret, c'est punissable*» avait été laissé sur son corps.

**Sur notre image : le corps de la victime décapitée.**

6- En date du 9 mai 2018, le corps sans vie d'un homme connu sous le sobriquet de Badibadi a été retrouvé sur la colline Gatete, commune et province Rumonge. La victime était un membre de la coalition «Amizero y'Abarundi ». Aucune enquête n'a été faite pour identifier les auteurs. Selon des sources locales, la victime était un veilleur dans les champs de palmiers.

7- Dans la nuit du 11 au 12 mai 2018 vers 22 heures, sur la colline Ruhagarika, commune Buganda, province Cibitoke, des hommes non identifiés armés de fusils, grenades et machettes ont tué 26 personnes dont Sankiri, Rusuku, Mujosi, Abdoul et sa femme, Vianney et sa mère, William et son enfant, Shombanyi, Thomas et ses enfants. Selon nos sources, 8 autres personnes ont été blessées dans cette attaque. Selon les mêmes sources, le militaire du grade de Major qui était le chef de position de Ruhagarika a été désarmé par ses supérieurs; l'accusant de n'avoir pas intervenu. Les mêmes sources ont encore indiqué que les assaillants ne sont pas venus de la RD Congo mais du côté des montagnes qui surplombent la commune Buganda. Selon le Ministre de la sécurité publique et gestion des catastrophes, les assaillants se sont repliés vers la RD Congo.

8- En date du 11 mai 2018, sur la colline Kwibuye, commune et province Muyinga, un corps sans vie d'un jeune homme qui n'a pas été identifié, âgé d'environ 18 ans, a été retrouvé à un kilomètre du chef lieu de la province. Des sources sur place ont indiqué que ce jeune a été tué ailleurs et son corps jeté sur ce lieu. Le conseiller social de l'administrateur communal et le chef de zone ont ordonné l'enterrement du cadavre sans la moindre enquête pour identifier l'auteur.

9- En date du 13 mai 2018, un corps sans vie d'un enfant d'au moins de 12 ans de sexe masculin, ligoté, a été retrouvé à 100 mètres de la Paroisse Kanyinya, colline Kanyinya, commune et province Kirundo. Selon des sources sur place, ce cadavre était à 20 mètres de la résidence de la communauté des sœurs de Calcutta. Selon les mêmes sources, des policiers sont venus dans le véhicule de l'hôpital Kanyinya et ils ont transporté le cadavre à la morgue dudit hôpital.

10- En date du 13 mai 2018 vers 15 heures, en commune Ntega de la province Kirundo, un groupe d'Imbonerakure armés de bâtons conduits par Damascène KARUHURA, représentant du parti CNDD-FDD au niveau communal, ont voulu interdire le meeting d'Amizero y'Abarundi qui était prévu à Kigari en les obligeant de faire demi tour, mais ces derniers ont foncé et ont tenu le meeting. De retour, arrivés à la colline Gisitwe, ils se sont confrontés à un autre groupe d'Imbonerakure accompagnés par le chef adjoint des Imbonerakure (Félix NSHIMIRIMANA) au niveau communal et se sont bagarrés. Selon des sources sur place, Raphael BARENGWANABI, membre d'Amizero y'Abarundi a été tué dans cette bagarre et 12 personnes dont un certain Elie ont été blessées. Cinq personnes capturées ont été conduites chez Philippe NGABONZIZA, administrateur de la commune Ntega, qui a salué l'acte des Imbonerakure. Il a ensuite battu les capturés et l'un d'eux du nom de NKURUNZIZA alias Rutwe est mort sur le champ.

**11-**En date du 13 mai 2018 vers 23 heures, sur la colline Kavomo, commune et province Kirundo, le ménage de Salvator SIMBAVIMBERE a été attaqué à la grenade. Selon des sources sur place, les tueurs ont lancé la grenade dans la chambre à coucher à travers la fenêtre. Selon les mêmes sources, Salvator est mort sur le champ et sa femme a été blessée. Elle a été transportée à l'hôpital de Kirundo par la police et l'administrateur communal qui sont arrivés directement sur les lieux du drame. Signalons qu'il y avait quelques mois, la victime avait été accusée d'avoir ensorcelé une fille de la localité.

**12-**En date du 14 mai 2018 vers 7 heures, sur la rivière Rusizi, en zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale, 7 corps sans vie d'hommes ont été retrouvés flottant sur les eaux de la rivière Rusizi vers l'embouchure du lac Tanganyika. Selon des sources sur place, ces corps étaient ligotés et n'ont pas été identifiés.

**13-**En date du 15 mai 2018 vers 13 heures, sur la colline Kirambi, commune Bweru en province Ruyigi, Rosette NAHIMANA âgée de 75 ans a été tuée. Selon des témoins, cette femme a été assassinée par des Imbonerakure qui venaient de la surprendre avec des sacs de gri - gri. Ces Imbonerakure n'ont pas été inquiétés de cette justice populaire.

**14-**En date du 17 mai 2018, sur la colline Banda, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, le nommé KUBWAMI a été tué à son domicile à coups de bâtons par des Imbonerakure de cette colline dirigés par leur chef Severin NIBARUTA, quand il venait du bureau de vote situé à l'ECOFO Banda. Selon des sources sur place, les Imbonerakure l'ont attaqué à sa maison après avoir entendu dire qu'il a voté «NON» au référendum. Selon les mêmes sources, Euphrasie NTAKARUTIMANA, administrateur communal s'est dépêchée sur le lieu et a emmené le cadavre à la morgue du CDS Karuzi. En date du 19 mai 2018, la police est venue prendre ce cadavre pour aller l'enterrer en clandestinité mais les Batwa proches de la victime ont barré la route, ce qui a créé une bagarre entre ces Batwa et les policiers. Ces Batwa ont empêché cet enterrement clandestin et ont demandé que la lumière soit d'abord faite sur cet assassinat avant l'enterrement.

**15-**En date du 19 mai 2018 vers 23 heures, OPC<sub>2</sub> Jean Bosco NDAYIZEYE, sous commissaire provincial de la PAFE à Bubanza, a tué son Agent de Transmission (AT) prénommé Salomon par balle avec un fusil de type pistolet.

Selon des sources sur place, cet officier a été arrêté et conduit, le 20 mai 2018, au Parquet Général de la République pour un procès de flagrance. Cet acte ignoble a été commis en zone urbaine de Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie et le motif de cet assassinat n'a pas été identifié.

**16-**Dans la nuit du 20 mai 2018, sur la colline Nyamakarabo en commune Mugina en province Cibitoke, Pierre BANGIRINAMA a été tué à coups de machettes par des personnes non identifiées. D'après des sources locales, la victime était accusée de sorcellerie. Deux semaines avant, des tracts avaient annoncé que BANGIRINAMA et sa famille périraient.

**17-** Dans l'après - midi du 21 mai 2018, dans les locaux de l'Archevêché de Gitega en commune et province Gitega, l'Abbé NIYOYITUNGIYE Caritas (âgé de 39 ans) et Secrétaire Exécutif Adjoint de l'ODAG (Organisation pour le Développement de l'Archidiocèse de Gitega), a été retrouvé sans vie dans son bureau. Selon des sources locales, l'Abbé ne présentait aucune trace d'agression sur son corps.

**18-**En date du 21 mai 2018 vers 14 heures, au quartier Gasenyi situé à la périphérie du centre urbain de Musinga, Isaac SABUSHIMIKE, âgé de 25 ans, natif de la commune Giteranyi de la même province, motocycliste de transport rémunéré, a été tué par deux personnes qu'il transportait. Des sources sur place ont indiqué que les auteurs l'ont, par la suite, enterré dans une parcelle où il venait

de les déposer. La moto de la victime a été retrouvée dans la matinée du 22 mai 2018 au quartier Mukoni de la ville de Muyinga. Quatre personnes ont été arrêtées par la police pour enquêtes.

**19-**Dans la matinée du 21 mai 2018, un corps sans vie d'un homme non identifié a été découvert devant l'Eglise Pentecôte de Ntahangwa située en commune Mukaza, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, des signes montraient que la personne avait été sauvagement tuée avant d'être jetée près de cette Eglise.

**20-**Dans l'après - midi du 22 mai 2018, Elie NDIKURIYO, âgé de 54 ans, de la colline Rucunda, commune Rusaka, province Mwaro a été tué à coup de pioche par son fils Richard NIYONGENAKO, âgé de 26 ans. Selon des sources sur place, des conflits fonciers sont à la base de ce meurtre. Son père a vendu un champ de thé sans consentement de sa famille. Le tribunal de grande Instance de Mwaro a infligé à Richard NIYONGENAKO une peine de 20 ans de prison.

**21-**Dans l'après - midi du 22 mai 2018 vers 15 heures, sur la sous colline Rukoma, Colline Taba, Commune Songa, Province de Bururi, Alexandre NDIKUMANA a été tué à coups des gourdins par son fils Gilbert MBONYINGINGO. Selon des sources locales, ce meurtre est lié à des problèmes fonciers. On n'a pas appréhendé l'auteur de ce meurtre car il a directement pris le large.

**22-**En date du 22 mai 2018, sur la colline Kamaramagambo, commune Butihinda, province Muyinga, deux enfants, Sharif NZUBAHIMANA et Jabil IRISHURA respectivement âgés de 6 ans et 2 ans ont été tués par leur père Omer NDIKUMAGENGE en complicité avec sa concubine Jacqueline NDUWAYEZU.



Selon des sources sur place, l'auteur de ce crime aurait des problèmes avec son épouse. Il voulait se marier avec cette concubine. Selon les mêmes sources, les présumés auteurs ont été arrêtés et détenus à la prison centrale de Muyinga.

**Sur image : les corps sans vie des 2 enfants jetés dans la brousse.**

**23-**Le soir du 23 mai 2018, Anicet KANJORI (62 ans), catéchiste de l'Eglise catholique succursale Burasira, commune Mugamba, province Bururi, a été fusillé par des personnes non identifiées en tenues militaires. Selon des sources sur place, cet incident s'est produit sur la colline Donge- Burasira, où ces malfaiteurs ont également volé des biens des personnes qui étaient dans un bistrot après les avoir obligés de se coucher par terre. Les mêmes sources ont ajouté que KANJORI Anicet a été tué quand il tentait de se sauver.

**24-**En date du 23 mai 2018, sur la colline Kivuzo, commune Muhanga, province Kayanza, un cadavre d'un enfant âgé de 2 ans a été retrouvé dans la rivière Ruvubu. Selon des sources sur place, cet enfant a été jeté dans cette rivière par sa mère, Odette KWIZERIMANA, parce que les frères de cette dernière l'avaient renvoyée à Bujumbura pour convaincre le père de l'enfant de le reconnaître légalement. Odette a été incarcérée au cachot pour femmes au chef-lieu de la province.

**25-**En date du 24 mai 2018, le matin, un corps sans vie de Joseph NIYOKWIZERA a été retrouvé dans un champ de manioc sur la colline Nyamitanga, zone Ndava, commune Buganda, province Cibitoke. Selon des sources sur place, Joseph avait passé la nuit avec ses amis et les circonstances de sa mort sont restées inconnues.

**26-**Dans la matinée du 24 mai 2018, dans la forêt de la Kibira au niveau de la sous-colline de Kibande, zone de Butahana, commune Mabayi, province Cibitoke, 3 corps sans vie que l'on n'a pas pu identifier ont été découverts en état de décomposition. Selon des gardes forestiers qui ont vu les corps des défunts, ils étaient ligotés.

**27-**Dans la nuit du 24 mai 2018, Nicodème NYANDWI (55 ans) a été étranglé, sur la colline Rushimabarimyi, zone Ruziba, commune Mugina, province Cibitoke. Selon des sources sur place, cette personne a été tuée par un groupe de bandits qui sillonnent et qui tuent des gens ou volent leurs biens. Il a été tué. L'épouse du défunt a avoué ce crime. Elle a dit avoir payé 100. 000 FBU pour l'exécution de son mari. « Je l'ai fait parce que mon mari avait épousé une autre femme », s'est-elle justifiée. Les criminels et la femme ont été arrêtés par la police et conduits au cahot de ladite commune.

**28-**En date du 26 mai 2018 vers 3 heures du matin, sur la colline Mufumya, commune Butaganzwa, province Kayanza, Jérémie SINZINKAYO, membre du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA a été tué à coups de machette à son domicile par des personnes non identifiées.

**29-**Dans la nuit du 27 mai 2018, sur la colline Kiremba, commune et province de Bururi, NTIRANYIBAGIRA Jean Marie a été tué à coups des gourdins. Selon des sources locales, la victime aurait été assassinée par son épouse et son fils. Les deux personnes ont été arrêtées pour des raisons d'enquête.

**30-**En date du 28 mai 2018, le matin, un corps sans vie d'un petit garçon de deux ans a été retrouvé sur la colline Nyakigina, zone Nyabitanga en commune Gishubi, province Gitega. Selon des sources sur place, sa tête, ses bras et ses jambes avaient été amputés et emportés par ses assassins. Selon les mêmes sources, cet enfant avait été porté disparu depuis plus de trois mois. Sa famille l'a reconnu grâce à des habits qu'il portait le jour de sa disparition.

**31-**En date du 28 mai 2018, sur la colline Runda, commune Marangara, province Ngozi, Thérèse KANGEYO a été retrouvé morte dans une bananeraie. Selon des sources sur place, son corps présentait des signes d'étranglement et était ligoté. Quatre personnes ont été arrêtées par la police pour des raisons d'enquête.

**32-**Dans la nuit du 29 au 30 mai 2018, sur la colline Bihogo, commune Gasorwe, province Muyinga, 3 présumés bandits qui sont NKEZABAHIZI de la colline Migunga, le prénommé Pascal alias Gisuma du site Karira et MISAGO Evariste de la colline Kinama ont été tués par la population de cette localité. Selon des sources locales, les principaux auteurs de ce crime étaient Daniel de la colline Karira, Evode de la colline Mugunga et Amissi alias Watara de la colline Masasu dans la même commune. Les mêmes sources ont indiqué que ce crime a été commis en présence du chef de zone, et des chefs des collines Mugunga et Gikwiye.

**33-**En date du 29 mai 2018, pendant la nuit, les habitants de la sous colline Mukiga, colline Bumba, zone Camazi, commune Gisagara, province Cankuzo ont tué HARIMENSHI, attrapé en train de voler dans un ménage. Selon des sources sur place, pendant une réunion d'échange du 30 mai 2018, le gouverneur de la province Cankuzo et le sous commissaire de la police judiciaire ont déclaré que c'est normal que la population tue un bandit attrapé en flagrant délit. Aucune personne ayant participé à cette justice populaire n'a été inquiétée.

**34-**Dans la nuit du 31 mai 2018, vers 21 heures, sur la colline Mirama dans la localité de Munyinya, commune Bugendana, province Gitega, un groupe armé composé de 6 personnes en tenue militaire a attaqué un bistrot d'un chef des Imbonerakure, Valence SIMPAGAZE, étudiant à l'UPG en 2<sup>ème</sup> année. Corneille RURAJURAGIZA, finaliste des humanités générales est mort sur le champ. Valence et une certaine Concilie, voisine de ce dernier ont été grièvement blessés et hospitalisés à l'hôpital régional de Gitega. Deux autres personnes (une femme et son enfant) ont été légèrement blessées. La police a indiqué que les assaillants ont fait exploser trois grenades avant de tirer sur des personnes innocentes qui étanchaient leur soit dans ce bistrot.

*Bref, au moins 74 personnes ont été tuées et au moins 30 autres ont été blessées au cours de la période couverte par le présent rapport.*

.../...

### **III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par province et par catégories d'auteurs.**

Catégories d'auteurs Localité	Militaires		Policiers		Civiles		Groupes armés		Non identifiés		Total	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	3
Bujumbura Mairie	2	0	1	0	0	0	0	1	2	3	5	4
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0	7	0
Bururi	0	0	0	0	2	0	1	0	0	0	3	0
Cankuzo	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Cibitoke	0	0	0	0	1	0	26	8	5	0	32	8
Gitega	0	0	0	0	2	0	1	2	2	0	5	2
Karusi	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2	0
Kayanza	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0
Kirundo	0	0	0	0	2	2	0	0	2	1	4	3
Makamba	0	0	0	0	0	5	0	0	0	0	0	5
Muramvya	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Muyinga	0	0	0	0	7	0	0	0	1	0	8	0
Mwaro	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1	1
Ngozi	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Rumonge	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Rutana	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ruyigi	0	0	0	0	1	0	1	4	0	0	2	4
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	<b>10</b>	<b>29</b>	<b>15</b>	<b>21</b>	<b>5</b>	<b>74</b>	<b>30</b>

\*\*\*\*\*

#### ***IV. DES CAS DE TORTURE, TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.***

Les cas de torture, de traitement inhumain, cruel et dégradant ont été exacerbés par cette période de campagne référendaire et la barbarie a continué le jour du scrutin et après, contre toute personne présumée vouloir ou avoir voté NON à cette constitution. On notera que plusieurs personnes ont été accusées d'avoir dit qu'elles voteront NON pour subir des châtiments purement et simplement parce qu'elles sont de l'opposition. La population n'a cessé de pointer du doigt les Imbonerakure, les agents du SNR et les administratifs à la base sans oublier les policiers comme auteurs de ces bavures. Malgré que ces bavures se commettaient au grand jour, aucun auteur n'a été inquiété par la justice.

*Voici quelques cas :*

1- En date du 2 mai 2018, en commune Rango en province Kayanza, des membres du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA dont Rémy NDAYITWAYEKO de la colline Gikomero, Manassé KARENZO de la colline Musagara, André BIZIMANA de la colline Nyabigoyi et Sylodie MINANI de la colline Rango, ont été tabassés par des Imbonerakure entre autres Evariste, Libère et Félicien dirigés par leur chef Aimable. Selon des sources sur place, ces membres du parti FNL revenaient d'un meeting politique tenu à Ngozi par la coalition Amizero y'Abarundi.

2- En date du 2 mai 2018, au commissariat provincial de la police à Ngozi, 8 enfants de la rue ont été torturés par des policiers. Selon des sources sur place, à un enfant l'on a cassé les doigts. Selon les mêmes sources, cette torture se fait par certaines autorités policières pour retirer ces enfants de la rue. Ils sont arrêtés dans des rues de la ville de Ngozi et conduits à bord d'un véhicule de service au commissariat par le commissaire régional de police nommé GAHITIRA. Ils sont alors battus à l'aide des fils de fer et souvent, on leur casse bras ou jambes, puis on les laisse partir après les avoir fait signer de ne plus retourner dans les rues et de ne parler à personne de ce qui leur est arrivé, ont renchéri les mêmes sources.

3- En date du 2 mai 2018 vers 16 heures, Jean Bosco NKUNZIMANA, Fabien MUREZI, Innocent GAHAMA, originaires de la colline Mutobo, zone Rukina, commune Mukike, province Bujumbura Rurale, tous membres de la coalition Amizero y'Abarundi, ont été arrêtés et torturés par des Imbonerakure en complicité avec des policiers du poste de police de la zone Rukina. Ils ont été accusés de posséder des vidéos dans leurs téléphones du meeting de la coalition Amizero y'Abarundi qui s'est tenu en province Ngozi. Ils ont été détenus au poste de police de Rukina.

4- En date du 3 mai 2018, dans le site des déplacés de Nyarunazi, commune Buhinyuza, province Muyinga, Anésie NAHAYO et ses deux enfants Claudine NDAYISABA et Jeannette NEMEYIMANA ont subi des traitements inhumains, cruels et dégradants de la part d'un groupe d'Imbonerakure qui sont : Gérard SAHABO, Aubin MAHINDAGU, Salvator MASABARARENGWA, Anastase GASAMAGERA et SINUMVA dirigés par l'enseignant Jean Claude NDAYIKENGURUKIYE. Selon des sources sur place, la mère des enfants a été conduite à l'hôpital de Muyinga. Selon les mêmes sources, cette famille a été victime des propos de l'administrateur communal Pacifique NDIHOKUBWAYO qui, pendant les réunions à la population, annonce toujours qu'il faut en finir avec les sorciers dans sa circonscription.

5- En date du 4 mai 2018, sur la colline Rukere en commune Kabarore, province Kayanza, un certain Sicaire originaire de la colline Songore a été arrêté, tabassé et blessé par des 4 Imbonerakure, NTAKARUTIMANA, Elissa, Daniel et NZOYISABA. Ils l'accusaient de vendre du café

au Rwanda. Ils l'ont ensuite ligoté et l'ont emmené chez l'administrateur communal. Celui-ci l'a fait délier et l'a emmené au chef-lieu de la province où il a été détenu au commissariat provincial de police à Kayanza.

**6-** En date du 5 mai 2018 dans la soirée, Félix NIYUKURI de la colline Buheka, commune Nyanza-lac, province Makamba, a été tabassé et blessé par les Imbonerakure de la même localité. Cette agression a eu lieu au cours des patrouilles nocturnes des Imbonerakure. Des proches rapportent que la victime a été laissée agonissante avec des blessures le long du corps.

**7-** En date du 6 mai 2018, sur la colline Nyabibuye, commune Rango, province Kayanza, Jean HARERIMANA a été tabassé par deux Imbonerakure Joachim et Philbert BIGIRIMANA qui l'accusaient d'avoir dit qu'Agathon RWASA est un brave homme. Il est allé se faire soigner au CDS de Gasenyi de la même commune.

**8-** En date du 6 mai 2018, sur la colline Kigoma, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, un jeune homme prénommé Godefroid, membre du parti d'opposition MSD a été arrêté et tabassé par des Imbonerakure dont le surnommé Muganwa, dirigés par leur chef provincial prénommé Nestor alias Benurire. Selon des sources sur place, ils l'ont conduit au cachot du commissariat provincial de police à Karuzi. Ils l'accusaient d'avoir jeté un caillou sur la voiture de Nestor, ce que la victime n'a cessé de nier en dénonçant un montage lié à son appartenance politique.

**9-** En date du 8 mai 2018 vers 23 heures, Fulgence NDINDIRIYIMANA, étudiant de l'Université du Burundi au campus Mutanga, baccalauréat III dans la Faculté d'Economie, a été tabassé par un groupe d'Imbonerakure en patrouille. Selon des sources sur place, il a échappé au premier groupe d'Imbonerakure voulant l'emmener sur le terrain de football se trouvant à l'intérieur du campus Mutanga et il est tombé dans un autre groupe des mêmes Imbonerakure parmi lesquels le prénommé Désiré, représentant des étudiants, Merthus de la Faculté de Droit et commissaire aux affaires sociales, le prénommé Viateur lui aussi de la Faculté de Droit ainsi qu'un certain Emmanuel surnommé Emaus qui l'a immobilisé avant de le tabasser. Selon les mêmes sources, l'autorité rectorale ne réagit pas aux menaces des Imbonerakure dudit campus face aux étudiants non membres du parti CNDD-FDD.

**10-** En date du 9 mai 2018 vers 18 heures, dans un bistrot situé au centre de Rwibaga, zone Jenda, commune Mugongo-Manga, province Bujumbura Rurale, trois Imbonerakure (Térence MANIRAKIZA, Liévin MANIRAKIZA et Christian NKURUNZIZA), tous de la colline Rwibaga et un policier Emmanuel KAVUNJA, du poste de police de Rwibaga, ont infligé des traitements inhumains, cruels et dégradants à Dieudonné NDIHOKUBWAYO, commerçant de la colline Rwibaga. Selon des sources sur place, avant de le tabasser, ils l'ont accusé de ne pas se faire inscrire au référendum. Bien plus, ces Imbonerakure, de concert avec deux élus collinaires de Rwibaga, Franck BIGIRIMANA et Ferdinand NJONGO, tous deux du parti CNDD-FDD, lui ont exigé trois casiers de bière, comme rançon.

**11-** En date du 9 mai 2018, une personne connue sous le sobriquet de Badibadi, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA, a été tabassé par des Imbonerakure qui gardaient des plantations de palmiers à huile dans la localité de Nyakoza sur la colline de Gatete, commune et province Rumonge. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure l'accusaient d'avoir volé des régimes de palmes. Un auteur présumé a été arrêté en commune Nyanza-Lac, province Makamba.

**12-**En date du 10 mai 2018, sur la colline et zone Cumba, commune et province Muyinga, un couple composé de Claude NDAYISHIMIYE et Annonciate HIMBAZIMANA, tous membres de la coalition "Amizero y'Abarundi" ont été tabassés par Claude RIVUZIMANA et Bernard SHEMEZIMANA, tous responsables de la ligue des jeunes Imbonerakure respectivement à Cumba et à Gitwe en zone Cumba. Selon des sources sur place, ce couple a été victime de son appartenance politique.

**13-** En date du 11 mai 2018, au village VI, commune Gihanga, province Bubanza, Alexandre NDARUHAMAGAYE Alias Kintu, membre de la coalition Amizero y'Abarundi, a été tabassé par des Imbonerakure dirigés par le nommé CIZA. Selon des sources sur place, la victime a été accusée de détenir des documents de propagande contre le referendum constitutionnel. Alexandre NDARUHAMAGAYE a été dépouillée de son argent par ces Imbonerakure qui voulaient le jeter dans un trou préparé à l'avance. Les mêmes sources ont indiqué qu'elle a été sauvée grâce à l'intervention des autres membres de la Coalition Amizero y'Abarundi et son argent lui a été remis.

**14-**En date du 12 mai 2018, Nicaise HABINEZA et Gaspard KABURA, tous retraités ex-FAB, ont été arrêtés avant d'être tabassés par un groupe de plus de 100 Imbonerakure du parti CNDD-FDD en patrouille nocturne en commune Kibago en province Makamba. Selon des sources sur place, ces ex-FAB ont été réveillés par un bruit de ces Imbonerakure et sont allés s'enquérir de la situation autour de leurs ménages. Ce groupe était dirigé par le président du conseil communal et en même temps, secrétaire communal du parti CNDD-FDD, Jeredie HATUNGIMANA. Ils les accusaient de promouvoir le "NON" pendant la nuit. Selon la même source, les victimes ont été conduites au cachot du commissariat communal de police de Kibago dans un état critique.

**15-**En date du 13 mai 2018, Rénovat SIMBANANIYE, de la colline Ndago, zone Nyange, commune et province Makamba, âgé de 57 ans, membre de la coalition « Amizero y'Abarundi », a été tabassé par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, Rénovat a été accusé de promouvoir le "NON" contre le référendum constitutionnel. Il a été blessé au niveau du visage et conduit au CDS Nyange. Il a porté plainte à la police contre ses agresseurs mais personne n'a été inquiété.

**16-**En date du 16 mai 2018, en commune et province Muyinga (au centre-ville), Liévin NDAYIZIGA, âgé de 32 ans, conducteur de taxi moto, a été torturé par le commissaire communal de police à Muyinga, Bienvenu NGENZIRABONA. Selon des sources sur place, il l'accusait de déplacer des armes à feu avec sa moto. La victime a été détenue au cachot du commissariat provincial de la police.

**17-**En date du 17 mai 2018, sur la colline Munini en commune Gatara, province Kayanza, Ménard NKURIKIYE, élève au Lycée communal Mbirizi de la même commune et membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA et un enseignant prénommé Guillaume membre du parti UPRONA aile de Charles NDITJE, ont été tabassés par 3 Imbonerakure respectivement prénommés Fidèle, Claude et Zabulon. Selon des sources sur place, Menard a été accusé d'être un mandataire de la coalition « Amizero y'Abarundi » lors des élections référendaires. Ils l'ont même chassé de sa maison qu'il louait en disant qu'ils ne veulent plus le voir sur cette colline. Guillaume quant à lui, a été accusé d'avoir osé demander pourquoi les Imbonerakure produisent des sons d'alerte avec des sifflets tous les jours à 6 heures du matin.

**18-**En date du 18 mai 2018, sur la colline, zone et commune Gihogazi, Jérôme GATERETSE, membre de la coalition « Amizero y'Abarundi » a été torturé par des Imbonerakure dirigés par leur responsable communal Austère MBONABUCA et le représentant communal du parti CNDD-FDD Jean NAHIMANA. Ils l'accusaient d'avoir supervisé le scrutin comme mandataire de la coalition « Amizero y'Abarundi ». D'après des sources sur place, ces Imbonerakure lui ont exigé une rançon de 70.000 FBU disant qu'elle équivalait à six bidons de vin de banane pour être libéré. Cette somme a été payée et l'homme est parti dans un état critique.

**19-**En date du 21 mai 2018, sur la colline Shoza, commune Nyamurenza, province Ngozi, Privat MPAWENAYO et Aloys MIBURO, tous membres du parti FNL aile d'Agathon RWASA ont été subis des traitements inhumains, cruels et dégradants leur infligés par des Imbonerakure (Egide MINANI alias Mutabazi et NIBITANGA) en complicité avec le chef de cette colline. Selon des sources sur place, ils ont été victimes de leur appartenance politique.

**20-**Dans la nuit du 22 mai 2018, sur la colline Kinyinya I, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale, Jean Pierre NYANDWI, membre de la coalition «Amizero y'Abarundi » a été tabassé par des Imbonerakure devant le bistrot appartenant à un certain Jean Marie. Selon des sources sur place, Jean Pierre NYANDWI a été arrêté par des Imbonerakure dont Séverin BIGIRIMANA alias Vétérinaire. Il serait accusé d'avoir circulé dans le secteur Kinyinya I alors qu'il habite le secteur Kinyinya II. En le tabassant, ces Imbonerakure lui disaient qu'ils le battront à chaque fois qu'ils le verront dans ce secteur de Kinyinya I.

**21-**En date du 26 mai 2018, des militaires en patrouille en zone urbaine de Ngagara ont arrêté, vers 22 heures, 2 jeunes prénommés Danny et Eddy qui étanchaient leur soif dans un bistrot appelé « Chez Minani », situé entre les quartiers II et III. Avant d'être conduits au cachot de cette zone, ils ont été tabassés par ces militaires. Ils ont été relâchés en date du 27 mai 2018 après avoir donné une rançon de 10 000 FBU chacun.

**22-**En date du 28 mai 2018, au marché de Nyabikere, zone Maramvya, commune Nyabikere, province Karuzi, le dénommé NGENDANZI a été arrêté par deux policiers dont le prénommé Wilson et ont fouillé dans son sac à dos, l'accusant de vendre illégalement des médicaments. Selon des sources sur place, ils n'ont rien trouvé et NGENDANZI leur a dit de ne plus le soupçonner. Ces policiers l'ont immédiatement accusé de les injurier. Ils l'ont tabassé avant de le chasser du marché.

**23-**En date du 29 mai 2018, sur la colline Kigoma, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, un jeune homme prénommé Pacifique a été arrêté, battu puis conduit par des policiers au cachot du commissariat provincial de police à Karuzi. Selon des sources sur place, ces policiers voulaient se venger contre Pacifique qui avait blessé l'un d'eux nommé SEZIKEYE quand ils voulaient le chasser d'une station de lavage des véhicules. Selon les mêmes sources, lorsque Pacifique est arrivé au commissariat, il a été torturé accusé de recruter des rebelles qui sont formés en RDC, en collaboration avec un commerçant de Makamba qui venait d'échapper à l'arrestation des policiers sur le marché de Karuzi, le même jour. Pacifique a fini par avouer sous l'effet de la torture qu'il avait déjà recruté 25 jeunes rebelles et qu'il travaillait avec ses amis qui se sont enfuis dont le nommé NIYONGABO. Les mêmes sources ont ajout é que Pacifique était dans un état critique car les policiers l'ont cassé les jambes et les bras.

**24-**En date du 30 mai 2018, Jean NIYONKURU de la colline Bumba, zone Camazi, commune Gisagara, province Cankuzo a été battu par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, ils lui ont cassé le bras droit pour l'avoir vu en compagnie de HARIMENSHI qui avait été assassiné pour vol, la nuit du 29 mai 2018. Sa famille l'a récupéré agonisant pour le faire soigner.

*Bref, au moins 42 personnes ont été torturées ou ont subi des traitements inhumains, cruels et dégradants tout au long du mois de mai 2018.*

\*\*\*\*\*

## ***V. DES CAS DE VIOL.***

Depuis le 22 septembre 2016, il existe une loi qui réprime les violences sexuelles et basées sur le genre dans notre pays. Malgré cette loi, les cas de viol continuent d'être enregistrés dans tous les coins du pays.

Cela est du en partie dû à la non application stricte de la loi et à la corruption qui gangrène notre pays et qui engendre des cas de règlement à l'amiable souvent orchestrés par les autorités administratives à la base. En plus, cette loi n'a pas encore été rédigée dans la langue nationale (le Kirundi) afin qu'elle soit lisible et compréhensible par tout le monde.

*Voici quelques cas :*

**1-** En date du 2 mai 2018 vers 6 heures du matin, sur la colline Shari-Giko, commune et province Bubanza, le dénommé NGENDABANYIKWA alias Mufaransi, âgé de 52 ans, membre du parti CNDD-FDD, a violé une fillette du nom d'A.N., âgée de 6 ans. L'auteur était seul à la maison et il a vu l'enfant passer tout près de son habitation. Par ruse, il l'a appelée dans sa maison disant qu'il avait un message à lui donner pour le transmettre à ses parents. Le violeur a fui sous la complicité du chef de secteur Oscar GASEREKA et des Imbonerakure de cette localité. La victime a été conduite au CDS de Bubanza I (Branche centre Caritas Burundi) pour subir des soins. Les tests médicaux ont indiqué que la fillette a été violée.

**2-** En date du 16 mai 2018 vers 17 heures, sur la colline Mbizi, commune Kibago, province Makamba, une fillette de 8 ans (P.A.), a été violée par le nommé Mamert MUHOZA, âgé de 20 ans. Selon des sources sur place, l'auteur a été appréhendé et conduit au cachot du sous-commissariat de la PJ Makamba pour y être détenu. Les mêmes sources ont ajouté que la victime a été conduite au Centre Intégré pour la lutte contre les Violences Sexuelles et celles Basées sur le Genre de l'Hôpital Makamba pour des soins.

**3-** En date du 20 mai 2018 vers 14 heures, sur la colline Jimbi, sous-colline Kiremba, commune Kibago, province Makamba, la nommée A.A., âgée de 5 ans, a été violée par Vénuste VYUMVUHORE, âgé de 16 ans, qui travaillait comme domestique dans leur famille. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du sous-commissariat de la PJ pour y être détenu. Quant à la victime, elle a été conduite au Centre Intégré pour la lutte contre les Violences Sexuelles et celles Basées sur le Genre de l'Hôpital Makamba pour des soins.

**4-** En date du 24 mai 2018, Richard BIZINDAVYI, policier, a tenté de violer une jeune fille détenue dans un cachot à Magara, commune Bugarama, province Rumonge. Selon des sources sur place, cette jeune fille a résisté et ce policier lui a tirée dessus. Elle a été blessée au niveau du ventre. Richard a été condamné à une peine de 20 ans pour tentative d'assassinat.

**5-** N.E. âgée de 17 ans, élève au Lycée communal de Muramba en commune et province Bubanza, a été violée et engrossée par son oncle MIBURO. Après avoir pris connaissance du drame, le père de la victime BIGIRIMANA Emmanuel et sa mère NTAMAVUKIRO Sophie ont porté plainte à la police. Le présumé violeur a vite été arrêté par la police. MIBURO a reconnu le forfait et demandé que l'affaire soit résolue à l'amiable. Le dossier a été transmis plutôt au parquet de Bubanza pour instruction.

**6-** H.R., élève à l'Ecole Fondamentale de Kidahwe (commune et province Bubanza) en 7<sup>ème</sup> année a été violée et engrossée par un élève de l'Ecole Technique de Bubanza (ETB) en 2<sup>ème</sup> année, du nom de IRAKOZE David. Les parent du garçon ont demandé que l'affaire soit arrangée à l'amiable mais les parents de la fille ont refusé.

**7-** En date du 29 mai 2018, F.N., âgée de 14 ans, de la colline Gitwe, zone Buruhukiro, commune et province Rumonge, a été violée au domicile de ses parents par Venant Bizimana, âgé de 40 ans, résidant en zone Gatete de la même commune et originaire de la commune Songa, province Bururi. En date du 30 mai 2018, après une audience de flagrance tenue la même journée, le TGI Rumonge a condamné ce dernier à une peine de 20 ans de prison ferme assortis d'une amande de 100 000 FBU ainsi qu'une somme de 3 millions de FBU de dédommagement à donner à la victime.

\*\*\*\*\*

## VI. DE LA SITUATION CARCERALE.

### VI.1. Tableau de la situation carcérale au 31 mai 2018.

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nbre de prévenus		Nbre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décédés	Nourrissons		Taux d'occupation
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
Bubanza	100	413	142	9	255	7							2	4	413,00%
Bururi	250	167	103		58	6							1	1	66,80%
Gitega	400	1087	670	57	341	19							8	9	271,75%
Mpimba	800	3425	2445	114	836	30					1		7	9	428,13%
Muramvya	100	681	422	230	20	9							2	5	681,00%
Muyinga	300	349	117	5	209	18							2		116,33%
Ngozi (F)	250	109		51		54		2		2			11	11	43,60%
Ngozi (H)	400	1423	943		480										355,75%
Rumonge	800	1093	332	12	733	16							8	1	136,63%
Rutana	350	270	77	6	173	14							2	1	77,14%
Ruyigi	300	451	171	13	255	12						1	2	2	150,33%
C.Rééduc.Ruyigi	72	50					22		28						69,44%
C.Rééduc.Rumonge	72	40					25	2	15		4				50,00%
<b>Total</b>	<b>4194</b>	<b>9558</b>	<b>5422</b>	<b>497</b>	<b>3360</b>	<b>185</b>	<b>47</b>	<b>2</b>	<b>43</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>45</b>	<b>43</b>	<b>231,88%</b>
			<b>5.422+497=5919</b>		<b>3.360+185=3545</b>		<b>47+2=49</b>		<b>43+2=45</b>				<b>45+43=88</b>		

- ✓ La population pénitentiaire est de 9.558 détenus + 88 nourrissons = **9.646**
- ✓ Le total des prévenus est de 5.919 adultes + 49 mineurs = **5.968**
- ✓ Le total des condamnés est de 3.545 adultes + 45 mineurs = **3.590**

## VI.2. Quelques commentaires.

Il ressort de ce tableau que, dans toutes les maisons de détention du pays, les conditions de détention étaient déplorables tout au long du mois de mai 2018 car la population pénitentiaire était soit le double, soit le triple voir même le quadruple de la capacité d'accueil sauf dans les prisons de Bururi, Ngozi femmes, Rutana et les 2 maisons de rééducation des mineurs en conflits avec la loi de Ruyigi et Rumonge. Dans toutes les établissements pénitentiaires, il y'avait 9.646 personnes alors que la capacité d'accueil ne dépasse pas 4.194 personnes. Cela influe sur l'alimentation, l'hygiène, .... Et en cas d'épidémie, cette proximité serait un facteur favorisant la propagation et la contamination des uns et des autres.

Il est intéressant de voir l'évolution de la situation carcérale dans les 11 établissements de détention et les 2 maisons de rééducation du pays depuis le début de l'année jusqu'au 31 mai 2018 en se focalisant surtout sur les retombés de la mesure de grâce présidentielle intervenue au début du mois de janvier 2018.

Le tableau ci – dessous donne ce panorama :

Mois \ Détenus	Janvier	Février	Variation par rapport à janvier	Mars	Variation par rapport à févr.2018	Avril	Variation par rapport à mars 2018	Mai	Variation par rapport à avril 2018
Population pénitentiaire	11244	10598	-646	9099	-1508	9259	+260	9646	+437
Prévenus	5526	5520	-6	5567	+47	5555	-12	5968	+413
Condamnés	5611	5005	-606	3449	-1556	3621	+72	3590	-31

Ce petit tableau montre que la mesure de grâce présidentielle est entrée en application au mois de Février et son application a continué au mois de Mars car c'est dans ces mois que l'on remarque une diminution de la population pénitentiaire alors qu'au mois d'Avril et Mai, cette population n'a cessé d'augmenter, notamment suite aux détentions illégales évoquées plus haut.

En ce qui concerne les prévenus, les écarts ne sont pas significatifs. Par contre, pour les condamnés, les effectifs sont allés diminuant durant les 5 mois. Cela signifie qu'il n'y a pas eu de célérité dans le jugement des dossiers. C'est dire donc que les autorités judiciaires se sont contentées de relaxer les détenus qui ont bénéficié de la grâce présidentielle tout en laissant de côté les dossiers judiciaires.

\*\*\*\*\*

## ***VII. CONCLUSION.***

Le présent rapport vient de dresser un tableau synoptique de la situation des droits humains qui a prévalu tout au long du mois de mai 2018. Le calendrier politique de ce mois a, sans doute, catalysé les violations des droits humains qui n'ont cessé de se multiplier dans tout le pays.

Ainsi, d'innombrables personnes ont été tuées, d'autres ont été torturées ou ont subi des traitements inhumains, cruels et dégradants après avoir été soupçonnées d'avoir l'intention de voter NON au scrutin constitutionnel ou pour le simple fait d'être de l'opposition politique. D'autres encore ont été arrêtés arbitrairement et détenus illégalement ou enlevés pour la même présomption. Cela a été de même après le scrutin car des châtiments ont été imposés à toute personne présumée d'avoir voté NON. Dans ces bavures, la population a pointé du doigt surtout les Imbonerakure, les administratifs à la base et les agents du SNR.

Ce référendum constitutionnel a été décrié par l'opposition politique burundaise qui n'a cessé de dénoncer de nombreuses irrégularités enregistrées le jour du scrutin, le 17 mai 2018. Les revendications de l'opposition ont été rejetées par la Cour constitutionnelle qui a vite validé les résultats du même scrutin.

Au terme de ce rapport, nous recommandons que les Imbonerakure soient encadrés par les responsables du parti CNDD-FDD, car ils risquent de s'ériger en intouchables et de suppléer tous les services administratifs et ceux de la sécurité qui, dans certains coins du pays, semblent avoir démissionné et n'avoir plus de pouvoir sur eux. En même temps, les agents du SNR qui se rendraient coupables de telle ou telle autre bavure devraient être punis conformément à la loi pour ramener l'ordre et la discipline dans le pays.

\*\*\*\*\* fin \*\*\*\*\* fin\*\*\*\*\*